



Le livre occupe dans nos vies une place privilégiée. Il demeure un objet essentiel et désiré. Il fait intimement partie de notre vie professionnelle et culturelle. Malgré l'utilisation quotidienne du réseau Internet comme moyen de diffusion de l'information et face au développement du livre électronique, l'industrie du livre traditionnel demeure un secteur économique actif. La liste de termes qui suit et les fiches de terminologie auxquelles ceux-ci renvoient constituent le fruit d'une collaboration entre l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) et l'Office québécois de la langue française. Découvrez ou redécouvrez tous ces termes qui sont employés par les maisons d'édition, les diffuseurs, les distributeurs, les libraires et tous ceux et celles qui s'intéressent au livre.

Symboles



Termes privilégiés



Termes utilisés dans certains contextes



Termes déconseillés

Ce vocabulaire est accessible en ligne à l'adresse suivante :

oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_livres.aspx.

Version PDF du 13 octobre 2025

Avertissement : Lors de la conversion du format HTML au format PDF, il est possible que certains caractères spéciaux ou signes typographiques (comme les espaces insécables) n'aient pas été correctement conservés. En cas de disparité, c'est la version en ligne du vocabulaire qui prévaut.



Index

A

à paraître, 1
abîmé, 2
achevé d'imprimer, 3
affiche, 4
affiche promotionnelle, 5
affichette d'étagère, 6
agrée, 7
agrément, 8
arrêt de commercialisation, 9
arrêt de pile, 10
attaché de presse, attachée de presse, 11

B

bande publicitaire, 12
bon de commande, 13
bon de livraison, 14
bordereau d'expédition, 15
bout d'allée, 16
brochage, 17

C

cahier, 18
case, 19
catalogue, 20
chaîne de librairies, 21
client, cliente, 22
code du distributeur, 23
code-barres unidimensionnel, 24
coffret de livres, 25
colis, 26
collection, 27
collection de bibliothèque, 28
collection d'éditeur, 29
collectivité, 30
complément d'office (1), 31
complément d'office (2), 32
consignation, 33
contreplat, 34
contreplat recto, 35
contreplat verso, 36
copie, 37
corps d'ouvrage, 38
couverture de livre, 39

D

date de mise à l'office, 40
date de parution (1), 41
date de parution (2), 42
date de publication, 43
date de remise à l'office, 44
défectueux, 45
défraîchi, 46
dépôt, 47
dépôt légal, 48
deuxième de couverture, 49
diffuseur de livres, diffuseuse de livres, 50

diffuseur exclusif de livres, diffuseuse exclusive de livres, 51
diffuseur-distributeur de livres, diffuseuse-distributrice de livres, 52
diffuseur-distributeur exclusif de livres, diffuseuse-distributrice exclusive de livres, 53
diffusion de livres, 54
diffusion exclusive de livres, 55
diptyque, 56
disponible, 57
distributeur de livres, distributrice de livres, 58
distributeur exclusif de livres, distributrice exclusive de livres, 59
distribution de livres, 60
distribution exclusive de livres, 61
document, 62
dos, 63
droit de retour, 64
droits d'exclusivité, 65

E

échange de documents informatisés, 66
échéance, 67
éditeur, editrice, 68
édition, 69
en réimpression, 70
enfaçage, 71
enfacier, 72
ensemble de livres, 73
épuisé, 74
exemplaire, 75
exemplaire de presse, 76
exemplaire gratuit, 77

F

facture, 78
feuille, 79
fonds de bibliothèque, 80
fonds de librairie, 81
fonds d'édition, 82
frais de port, 83
franco de port, 84

G

gestion de rayon, 85
gestionnaire de rayon, 86
grille d'office, 87

I

impropre à la vente, 88
inédit, 89
invendus, 90

J

jaquette, 91

L

libraire, 92

librairie, 93
librairie agréée, 94
librairie de fonds, 95
librairie générale, 96
librairie indépendante, 97
librairie spécialisée, 98
liste de pointage, 99
livre, 100
livre broché, 101
livre de fonds, 102
livre relié, 103

M

maison d'édition, 104
manquant, 105
manuel scolaire, 106
matériel de promotion, 107
mise à l'office, 108
mise en place, 109
mise en vente, 110
mors, 111

N

non disponible, 112
norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELF, 113
noté, 114
note de crédit, 115
nouveau, 116
numéro international normalisé des publications en série, 117
numéro international normalisé du livre, 118

O

œuvre littéraire, 119
office (1), 120
office (2), 121
ouvrage, 122
ouvrage scolaire, 123

P

paraître, 124
parution (1), 125
parution (2), 126
pas du fonds, 127
plat, 128
plat recto, 129
plat verso, 130
pointage, 131
port dû, 132
port payé, 133
première de couverture, 134
prénoté, 135
prénoter, 136
présentoir, 137
présentoir de comptoir, 138
promotion, 139



Index

publication, 140
publication en série, 141
publicité à frais partagés, 142
publicité sur le lieu de vente, 143

Q

quatrième de couverture, 144

R

rappel, 145
réassortiment, 146
réédition, 147
réimpression, 148
reliure (1), 149
reliure (2), 150
remise, 151
remise à l'office, 152

représentant commercial, représentante
commerciale, 153
réseau de grande diffusion, 154
retour, 155
rupture de stock, 156

S

sabot, 157
série (1), 158
série (2), 159
service à la clientèle (1), 160
service à la clientèle (2), 161
service de la comptabilité, 162
service de l'expédition, 163
service de presse, 164
service des commandes, 165
service des réclamations, 166
statut du livre, 167

succès de librairie, 168

T

tabelle, 169
tirage, 170
tome, 171
tranche, 172
tranche de gouttière, 173
tranche de queue, 174
tranche de tête, 175
trilogie, 176
triptyque, 177
troisième de couverture, 178

V

vente par correspondance, 179
volume, 180



1. à paraître

Définition

Se dit d'un livre qui n'a pas encore été mis en vente par un distributeur, qu'il s'agisse d'une nouveauté ou de toute autre parution.



à paraître loc.

Le mot *paraître* peut aussi s'écrire *paraître* en vertu des rectifications de l'orthographe (*à paraître*).

anglais

not yet published

NYP

not yet available

2. abîmé

Définition

Se dit d'un livre qui a subi une ou des détériorations lors des opérations de manipulation, de manutention ou de transport, ce qui peut le rendre impropre à la vente.

Notes

Un livre abîmé peut comporter, par exemple, une page déchirée ou un dos brisé. Ces détériorations découlent généralement d'une manipulation excessive ou négligente du livre, notamment lorsque celui-ci est échappé.

Il ne faut pas confondre les concepts d'« abîmé », de « défectueux » et de « défraîchi ». En effet, un livre abîmé est détérioré lors de sa manipulation, de sa manutention ou de son transport, un livre défectueux comporte un ou des défauts de fabrication et un livre défraîchi s'est détérioré au cours du temps.



abîmé adj.

abîmé adj. rectifications de

l'orthographe

endommagé adj.

anglais

damaged

3. achevé d'imprimer

Définition

Texte placé au début ou à la fin d'un livre, qui indique notamment la date d'achèvement du tirage, le nom et l'adresse de l'imprimeur, la date du dépôt légal et le pays d'origine.

Notes

Alors qu'au Canada, l'achevé d'imprimer ne fait l'objet d'aucune prescription légale, la législation française en fait une mention obligatoire liée à celle du dépôt légal.



achevé d'imprimer n. m.



colophon n. m. vieilli

Au début de l'imprimerie, on appelait *colophon* la note finale d'un ouvrage comportant le nom de l'imprimeur et la date d'achèvement du travail. Aujourd'hui, *colophon* a été remplacé par le terme *achevé d'imprimer*, mais on le trouve encore parfois en référence à des ouvrages plus anciens.

Le terme *colophon* est issu du grec *kolophôn* « achèvement (d'une œuvre) ».

anglais

colophon

4. **affiche**

Définition

Feuille de format variable qui est imprimée sur un côté seulement et qui est destinée à être exposée en public ou en privé.

Notes

Une affiche peut servir de support, par exemple, à des reproductions d'œuvres d'art, à des messages publicitaires ou à du matériel éducatif.

Dans le domaine du livre, certains éditeurs produisent des affiches qu'ils vendent à leurs clients.



affiche n. f.

anglais

poster

5. **affiche promotionnelle**

Définition

Affiche qui est destinée à promouvoir un bien, un service ou un événement.

Notes

Dans le domaine du livre, une affiche promotionnelle peut promouvoir, par exemple, un livre, une collection d'éditeur, un auteur ou un événement littéraire. Elle est généralement produite et offerte gratuitement par un éditeur, un diffuseur ou le promoteur d'un événement.

Les affiches promotionnelles, les bandes publicitaires, les bavards, les diptyques et les triptyques, par exemple, constituent du matériel de promotion et peuvent parfois être aussi considérés comme de la publicité sur le lieu de vente (PLV).



affiche promotionnelle n. f.

affiche publicitaire n. f.

anglais

advertising poster



6. **affiche**tte d'étagère

Définition

Support de [publicité sur le lieu de vente](#) disposé sur le rebord d'une étagère, face au rayon, et destiné à attirer l'attention.

Notes

L'affichette d'étagère peut se rapprocher visuellement d'une étiquette de prix. Toutefois, alors que cette dernière présente un format et une apparence relativement uniformes à travers le point de vente, l'affichette d'étagère met l'accent sur un produit ou sur une promotion afin de le faire ressortir d'un linéaire où sont présentés plusieurs produits.

Elle s'insère généralement dans la glissière porte-étiquette de l'étagère ou se fixe par adhésion. Elle peut comprendre une fenêtre derrière laquelle on glisse l'étiquette de prix, ou une partie en saillie, vers le bas de l'étagère ou perpendiculairement au rayon.

On distingue généralement l'affichette d'étagère de la réglette de linéaire, destinée à couvrir une longueur déterminée, de la joue de linéaire, disposée perpendiculairement au rayon, du dodelineur, qui oscille lorsqu'il est touché ou déséquilibré, et du mobile, suspendu verticalement.



affichette d'étagère n. f.

Le terme *bavard*, proposé vers le milieu des années 2000, ne s'est pas implanté dans l'usage.

Le terme *stop-rayon*, en usage en Europe francophone, n'est pas employé au Québec.

anglais

shelf talker
shelf screamer

7. **agr**éé

Définition

Se dit de toute personne physique ou morale qui est officiellement reconnue par une autorité.

Notes

Dans le domaine du livre, toute personne morale qui répond aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et qui, de ce fait, bénéficie d'un agrément du ministère de la Culture et des Communications du Québec, est dite *agr*éée. Il existe, par exemple, des distributeurs agréés, des éditeurs agréés et des librairies agréées.



agréé adj.



accrédité

L'emploi du terme *accr*édité dans le sens d'« agréé » constitue un calque de l'anglais *accredited* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *accr*édité signifie « qui a été qualifié pour représenter un État ou un organisme auprès d'une autorité », et n'est pas synonyme d'*agr*éé.

anglais

accredited



8. agrément

Définition

Reconnaissance officielle qui émane d'une autorité.

Notes

Dans le domaine du livre, un agrément peut être accordé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec à toute personne morale qui se conforme aux conditions énoncées dans la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Il est généralement assorti d'avantages commerciaux; par exemple, les collectivités subventionnées par le gouvernement ont l'obligation d'acheter des livres uniquement auprès de librairies agréées.

La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre fixe les conditions de vente minimales que les diffuseurs et les distributeurs doivent consentir aux librairies agréées.



agrément n. m.



accréditation

L'emploi du terme *accréditation* dans le sens d'« agrément » constitue un calque de l'anglais *accreditation* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *accréditation* désigne, entre autres, le fait de qualifier une personne pour représenter un État ou un organisme auprès d'une autorité, et n'est pas synonyme d'*agrément*.

anglais

accreditation
approval

9. arrêt de commercialisation

Définition

Fait de cesser de vendre un livre temporairement ou définitivement.

Notes

Un arrêt de commercialisation peut être dû, par exemple, à une interdiction juridique ou à une volonté de retirer une édition du marché avant la parution d'une réédition. Il est généralement exécuté par un distributeur à la demande d'un éditeur ou d'un diffuseur.

Un arrêt de commercialisation peut parfois nécessiter un rappel des invendus.



arrêt de commercialisation n. m.
arrêt de vente n. m.

anglais

stop of sale
stop order



10. arrêt de pile

Définition

Support publicitaire qui isole, entoure ou sert d'appui à une pile de livres afin d'en promouvoir la vente.

Notes

Les arrêts de pile et les sabots, par exemple, constituent de la publicité sur le lieu de vente (PLV) et peuvent aussi être considérés comme du matériel de promotion.

✔ arrêt de pile n. m.

anglais

book pile display

Book pile displays and, for instance counter displays, can both be considered to be point-of-purchase advertising and promotional material.

11. attaché de presse, attachée de presse

Définition

Personne qui, au sein d'une entreprise ou de toute autre organisation, est chargée des relations avec les médias.

Notes

Dans le domaine du livre, un attaché de presse peut travailler, par exemple, pour un éditeur ou un diffuseur; il est généralement rattaché au service de presse de ces entreprises.

✔ attaché de presse n. m.
attachée de presse n. f.

anglais

press agent
press attaché
press officer

12. bande publicitaire

Définition

Ruban de papier amovible qui entoure un livre et qui sert de support publicitaire.

Notes

Une bande publicitaire peut souligner, par exemple, l'obtention d'un prix littéraire ou la parution d'un livre d'un auteur connu.

Les affiches promotionnelles, les bandes publicitaires, les bavards, les diptyques et les triptyques, par exemple, constituent du matériel de promotion et peuvent parfois être aussi considérés comme de la publicité sur le lieu de vente (PLV).

✔ bande publicitaire n. f.
bandeau n. m.



anglais

advertising strip
belly band
bellyband
book band
publicity band

13. bon de commande

Définition

Document qui matérialise une commande, en présente les conditions d'achat et engage l'acheteur vis-à-vis du fournisseur.

Notes

Un bon de commande constitue, pour un client, un engagement envers un fournisseur.

Un bon de commande comporte généralement le nom et l'adresse du fournisseur, ainsi que le nom et l'adresse du client. Les conditions d'achat comprennent, entre autres, la date de la commande, la désignation des biens ou des services commandés, leur prix, les quantités commandées et les modes d'acheminement de la commande. Plus un bon de commande est précis et plus le fournisseur pourra répondre efficacement à la commande du client.



bon de commande n. m.
BC n. m.

Au pluriel, on écrira : *des bons de commande*.



feuille de commande
réquisition

Le terme *feuille de commande*, employé sous l'influence de l'anglais *order sheet*, est déconseillé, car il entre en concurrence avec le terme *bon de commande*.

Le terme *réquisition*, employé sous l'influence de l'anglais *requisition*, est déconseillé. En français, le terme *réquisition* désigne, en droit, une requête adressée à un tribunal, un acte par lequel le ministère public demande au juge l'application de la loi pour un prévenu déféré devant la justice, ou encore une opération par laquelle l'Administration exige une remise de biens ou une prestation d'activité.

anglais

purchase order
PO
contract purchase order
order form
order sheet

Le terme *contract purchase order* insiste sur la valeur contractuelle du bon de commande.

14. bon de livraison

Définition

Document qui accompagne des marchandises livrées, qui en fournit le détail exact et qui doit généralement être signé par le réceptionnaire.



Notes

La signature du bon de livraison par le réceptionnaire permet d'attester la livraison des marchandises.



bon de livraison n. m.
bordereau de livraison n. m.
bulletin de livraison n. m.
bordereau d'envoi n. m.

anglais

delivery slip
delivery note
delivery order
DO

15. **bordereau d'expédition**

Définition

Document qui indique les caractéristiques des différents colis qui font partie d'un même envoi.

Notes

Un bordereau d'expédition peut indiquer, entre autres, le nombre de colis que compte un envoi ou toute autre information pertinente relative à ces colis (nature, poids, etc.).



bordereau d'expédition n. m.
bordereau de colisage n. m.
liste de colisage n. f.
colisage n. m.

anglais

packing list
packaging list

16. **bout d'allée**

Définition

Espace qui constitue l'extrémité d'un étalage.

Notes

Un bout d'allée permet généralement d'attirer l'attention sur un produit ou sur une offre spéciale.



bout d'allée n. m.

anglais

end of aisle



17. brochage

Définition

Technique de finition d'ouvrages imprimés qui comporte une série d'opérations industrielles qui mènent à la production d'un livre broché.

Notes

Le brochage constitue une forme particulière de reliure. Il est caractérisé, entre autres, par le fait qu'une couverture constituée d'une seule pièce de papier fort est collée directement sur le dos du livre.

Le brochage peut comporter, entre autres, des opérations d'assemblage, de collationnement, de mise en presse et de pose d'une couverture de papier fort. Certaines opérations sont communes au brochage et à la reliure, comme le pliage, l'assemblage, le collationnement et la mise en presse.



brochage n. m.

anglais

soft binding

18. cahier

Définition

Unité de base de la constitution d'un livre qui est composée d'une feuille imprimée pliée en plusieurs pages.



cahier n. m.

Le terme *cahier* peut également désigner un assemblage de feuilles muni d'une couverture et qui sert à l'écriture, au dessin ou à toute autre activité.

anglais

quire
section
signature

19. case

Définition

Division d'une grille d'office qui permet de regrouper des livres à paraître selon divers critères.

Notes

Les livres peuvent être regroupés, par exemple, par sujet, par collection d'éditeur ou par potentiel de vente.

Une case peut regrouper des nouveautés ou toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre. Des cases distinctes sont généralement utilisées pour les livres qui sont mis à l'office et ceux qui sont remis à l'office.



case n. f.
catégorie d'office n. f.



anglais

box

20. catalogue

Définition

Document souvent illustré qui présente une liste des produits offerts par une entreprise, généralement accompagnés de leurs caractéristiques et de leur prix.

Notes

Il existe, par exemple, des catalogues généraux, thématiques ou saisonniers.

Un catalogue peut être réalisé sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

Dans le domaine du livre, les éditeurs et les diffuseurs, par exemple, produisent généralement des catalogues qui peuvent indiquer, entre autres, la disponibilité des livres offerts ainsi que leur numéro international normalisé du livre (ISBN).



catalogue n. m.

catalogue commercial n. m.

catalogue de vente n. m.

Le terme *catalogue* désigne également l'énumération, selon un ordre précis, de documents contenus dans un fonds, une bibliothèque ou un groupe de bibliothèques.

Les termes *catalogue commercial* et *catalogue de vente* sont généralement employés dans les cas où il pourrait exister une confusion entre les deux sens du terme *catalogue*.

anglais

catalog États-Unis

catalogue

trade catalog États-Unis

trade catalogue

Le terme *trade catalog* est généralement employé dans les cas où il pourrait exister une confusion entre les deux sens du terme *catalog*.

21. chaîne de librairies

Définition

Librairie qui compte quatre succursales ou plus.

Notes

Une chaîne de librairies se distingue d'une librairie indépendante, qui compte trois succursales ou moins. Le nombre de succursales retenu pour distinguer ces types de librairies est celui proposé par le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, qui, en 1999, a été chargé, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'étudier les pratiques et les ententes courantes entre les différents professionnels du domaine du livre au Québec.



chaîne de librairies n. f.

Le mot *chaîne* peut aussi s'écrire *chaine* en vertu des rectifications de l'orthographe (*chaine de librairies*).



anglais

bookstore chain
chain bookstores
chain bookstore
chain of bookstores
chain bookshops
chain bookshop
chain of bookshops

22. client, cliente

Définition

Personne physique ou morale qui achète des biens ou des services d'un fournisseur.

Notes

Dans le domaine du livre, les principaux clients des diffuseurs et des distributeurs (les fournisseurs) sont, par exemple, des librairies indépendantes, des chaînes de librairies, des coopératives ou diverses entreprises qui ne sont pas spécialisées dans la vente de livres, comme les pharmacies, les tabagies, les épiceries, les jardineries, les grandes surfaces ou tout autre établissement susceptible de vendre des livres.

Il ne faut pas confondre les concepts de « client » et d'« acheteur ». Dans un sens courant, les termes *client* et *acheteur* sont synonymes : ils désignent une personne qui achète un bien ou un service. Dans un sens spécifique, le terme *client* désigne une personne physique ou morale qui achète des biens d'un fournisseur, tandis que le terme *acheteur* désigne une personne qui est chargée de l'acquisition de biens ou de services dans une entreprise ou une collectivité.



client n. m.
cliente n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un client*), mais l'emploi du féminin est admis.

anglais

customer
client

23. code du distributeur

Définition

Code d'article qui est attribué par un distributeur aux livres qu'il met en vente.

Notes

Un code d'article est constitué d'un ensemble de caractères alphabétiques, numériques ou alphanumériques qui identifient de façon unique un article.



code du distributeur n. m.
code distributeur n. m.

anglais

distributor code
distributor number



24. code-barres unidimensionnel

Définition

Code optique constitué de traits verticaux et d'espaces d'épaisseur variable, agencés horizontalement.

Notes

Le code-barres unidimensionnel permet d'encoder jusqu'à quelques dizaines de caractères.

Bien que le code-barres unidimensionnel soit représenté par une image en deux dimensions, l'information n'est encodée que dans le sens horizontal, et c'est uniquement pour permettre sa reconnaissance que les barres présentent une certaine hauteur.

Les codes-barres unidimensionnels se trouvent notamment sur le conditionnement des produits commerciaux (où ils encodent le code universel de produit), sur la [quatrième de couverture](#) des livres (où ils encodent le [numéro international normalisé du livre](#)) ou sur la première page des publications en série (où ils encodent le [numéro international normalisé des publications en série](#)).



code-barres unidimensionnel n. m.
code à barres unidimensionnel n. m.
code-barres 1D n. m.
code à barres 1D n. m.
code-barres linéaire n. m.
code à barres linéaire n. m.
code-barres n. m.
code à barres n. m.

En langue générale, les termes *code-barres* et *code à barres* (en anglais, *barcode* et sa variante *bar code*) désignent généralement le code-barres unidimensionnel. Toutefois, en langue de spécialité, il convient parfois de distinguer le code-barres unidimensionnel du code-barres bidimensionnel.

anglais

one-dimensional barcode
one-dimensional bar code
1D barcode
1D bar code
linear barcode
linear bar code
barcode
bar code

25. coffret de livres

Définition

Emballage qui regroupe plusieurs livres assortis ou constituant une série, qui ne peut être fractionné pour la vente et qui est généralement présenté dans un étui.

Notes

Un coffret de livres, à la différence d'un ensemble, est généralement présenté dans un étui.



coffret de livres n. m.
coffret n. m.

anglais

box set



26. colis

Définition

Résultat complet de l'opération d'emballage, qui comprend à la fois l'emballage et son contenu en vue de sa manutention, de son expédition, de son transport et de sa réception.

Notes

L'emballage d'un colis peut varier en fonction de différents facteurs, comme la nature des marchandises et les besoins de commercialisation (ex. : journaux, paquetage par six). Il peut se présenter, entre autres, sous la forme d'une boîte, d'une caisse ou d'une enveloppe matelassée.



colis n. m.
paquet n. m.

Même si, dans la langue courante, le terme *colis* s'applique à des marchandises emballées que l'on peut manutentionner à la main, dans le domaine du transport, ce terme ne désigne pas seulement de petites charges, mais tout ensemble d'objets qui constitue une charge individualisée lors de la remise au transporteur, quel qu'en soit le poids ou le volume (du paquet au conteneur, en passant par la caisse et la palette).

anglais

package
pack
packet
parcel

27. collection

Définition

Publication en série qui comprend un ensemble d'ouvrages ayant chacun son titre propre, réunis sous un titre commun et paraissant pendant une durée non limitée à l'avance.



collection n. f.

Le terme *collection* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, une collection peut être une publication en série, un regroupement éditorial (*collection d'éditeur*) ou un regroupement documentaire (*collection de bibliothèque*).



série

Le terme *série*, qui désigne une division d'une publication en série qui comprend une suite d'ouvrages généralement numérotés, est souvent employé à tort au sens de « collection », sans doute sous l'influence du terme anglais *series* et aussi par analogie avec *publication en série*.

anglais

series
collection



28. collection de bibliothèque

Définition

Regroupement de documents qui sont détenus par une bibliothèque et qui sont réunis selon des critères thématiques ou physiques.

Notes

Une collection de bibliothèque peut regrouper, par exemple, des livres d'art ou des documents audiovisuels.

Il ne faut pas confondre les concepts de « collection » et de « fonds ».



collection de bibliothèque n. f.
collection n. f.

Le terme *collection* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, une collection peut être une publication en série, un regroupement éditorial (*collection d'éditeur*) ou un regroupement documentaire (*collection de bibliothèque*).

anglais

collection

29. collection d'éditeur

Définition

Regroupement d'ouvrages qui sont publiés par un même éditeur et qui sont réunis dans le but d'organiser un fonds d'édition.

Notes

En général, les ouvrages regroupés dans une collection d'éditeur ont un certain nombre de points communs qui peuvent être, par exemple, visuels ou thématiques, et portent une numérotation qui est propre à cette collection.

Une collection d'éditeur porte généralement un nom de collection.



collection d'éditeur n. f.
collection n. f.
collection éditoriale n. f.

Le terme *collection* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, une collection peut être une publication en série, un regroupement éditorial (*collection d'éditeur*) ou un regroupement documentaire (*collection de bibliothèque*).

anglais

publisher's series
series
collection

30. collectivité

Définition

Organisation qui achète des livres afin de les mettre à la disposition d'un ensemble de personnes.



Notes

Une collectivité peut être, par exemple, un établissement d'enseignement, un conseil scolaire, une bibliothèque, une municipalité, un organisme gouvernemental ou une entreprise.

Certaines collectivités sont assujetties à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, ce qui les oblige, entre autres, à acheter des livres uniquement auprès de librairies agréées.



collectivité n. f.

anglais

collectivity

31. complément d'office (1)

Définition

Commande d'un ou de plusieurs livres récemment mis ou remis à l'office, qu'un client adresse à un diffuseur afin de compléter un office.

Notes

Un complément d'office se fait d'un commun accord entre un diffuseur et un client selon des conditions qui peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Il est généralement assujéti aux mêmes conditions de vente que l'office.

Un complément d'office peut s'appliquer à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

Il ne faut pas confondre les concepts de « complément d'office » et de « prénoté ». Un complément d'office modifie un office après son envoi, tandis qu'un prénoté le modifie avant.



complément d'office n. m.
postnoté n. m.

Le terme *complément d'office* désigne également, par métonymie, les livres envoyés en complément d'office.

anglais

standing order adjustment
post-selection

A standing order adjustment is agreed upon of a common accord between a distributor and a customer, with conditions likely to vary from one distributor to another. It is usually subjected to the same conditions that apply to a standing order.

A standing order adjustment may concern a new release or any other publication whose reissue was justified, for instance, by current events, a film release, or the reprinting of a book.

The terms *standing order adjustment* and *selective standing order* should not be confused. A standing order adjustment modifies a standing order after shipping, whereas a selective standing order modifies it beforehand.

¹ The term *standing order adjustment* also refers to, as a metonymy, books shipped according to this method.



32. complément d'office (2)

Définition

Livre ou ensemble de livres qui sont envoyés à la demande d'un client pour compléter un office.

Notes

Un complément d'office peut comprendre des nouveautés ou toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.



complément d'office n. m.
postnoté n. m.

Le terme *complément d'office* désigne également une commande d'un ou de plusieurs livres récemment mis ou remis à l'office, qu'un client adresse à un diffuseur afin de compléter un office.

anglais

standing order adjustment
post-selection

A standing order adjustment may concern new releases or any other publications whose reissue is justified, for instance, by current events, a film release, or the reprinting of a book.

The term *standing order adjustment* also refers to an order of one or several recently released or reissued books placed by a customer with a distributor to complete a standing order.

33. consignation

Définition

Entente entre un diffuseur (le consignateur) et un client (le consignataire), qui s'applique à un ensemble restreint de livres dans le cadre d'un événement spécial ou d'une promotion, pour une durée limitée, et dans laquelle seuls les livres qui ne sont pas retournés au distributeur doivent être payés par le client lors du retour des invendus ou à l'échéance de l'entente.

Notes

Un diffuseur demeure propriétaire des livres qu'il laisse en consignation chez un client.

Il ne faut pas confondre les concepts de « consignation » et de « dépôt ». Si tous deux désignent des ententes qui interviennent entre un diffuseur et un client, et qui comportent des modalités de paiement semblables, le terme *consignation* s'applique à un ensemble restreint de livres pour une durée limitée, tandis que le terme *dépôt* s'applique à un ensemble important de livres pour une période prolongée.



consignation n. f.
vente en consignation n. f.

anglais

consignment
consignment sale

34. contreplat

Définition

Face intérieure du plat recto ou du plat verso d'un livre.



Notes

On distingue deux contreplats : le contreplat recto et contreplat verso.



contreplat n. m.
plat intérieur n. m.

anglais

inside cover
second cover

35. contreplat recto

Définition

Contreplat qui constitue la face intérieure du plat recto d'un livre.



contreplat recto n. m.
plat II n. m. rare

Le terme *contreplat recto* correspond au terme *deuxième de couverture* qui relève du domaine de l'édition.

anglais

inside front cover

36. contreplat verso

Définition

Contreplat qui constitue la face intérieure du plat verso d'un livre.



contreplat verso n. m.
plat III n. m. rare

Le terme *contreplat verso* correspond au terme *troisième de couverture* qui relève du domaine de l'édition.

anglais

inside back cover

37. copie

Définition

Reproduction d'un original obtenue par transcription, par photocopie ou par tout autre moyen.



copie n. f.
double n. m.

L'emploi du terme *copie* dans le sens d'« exemplaire » constitue un calque de l'anglais *copy* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *copie* désigne soit une reproduction d'un original, par exemple d'un texte écrit, soit un manuscrit, et n'a pas, comme en anglais, le sens de « chaque reproduction d'un ouvrage imprimé dans un même tirage ».

anglais

copy
duplicate



38. corps d'ouvrage

Définition

Ensemble des cahiers assemblés d'un livre qui sont prêts à recevoir une couverture.



corps d'ouvrage n. m.

anglais

book block
book-block
bookblock
body

39. couverture de livre

Définition

Partie extérieure d'un livre, qui sert à protéger le corps d'ouvrage.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « couverture » et de « reliure ». Le terme *couverture* désigne, de façon générale, la partie extérieure d'un livre qui sert à protéger le corps d'ouvrage, tandis que le terme *reliure* désigne spécifiquement la couverture généralement cartonnée qui recouvre le corps d'ouvrage d'un livre relié. Une reliure constitue donc un type particulier de couverture.

Par ailleurs, le terme *reliure* désigne également la technique de finition d'ouvrages imprimés qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre.

Un livre broché et un livre relié se distinguent essentiellement par le type de couverture qui les protège. La couverture d'un livre broché est généralement constituée d'une seule pièce de papier fort, qui peut être pelliculée ou non, et est généralement collée directement sur le dos du livre. La couverture d'un livre relié, qu'on désigne par le terme *reliure*, est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage.



couverture de livre n. f.
couverture n. f.

anglais

book cover
cover

40. date de mise à l'office

Définition

Date à laquelle on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.



Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « date de parution », de « date de publication », de « date de mise à l'office » et de « date de remise à l'office ». La date de parution correspond au moment où une nouveauté paraît pour la première fois, la date de publication correspond au moment où un livre sort des presses pour la première fois, la date de mise à l'office correspond au moment où on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office et la date de remise à l'office correspond au moment où on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Un livre possède généralement une seule date de parution et une seule date de publication, qui ne changent pas et qui correspondent respectivement au moment de sa première parution et de sa première sortie des presses.

À l'opposé, les dates de mise et de remise à l'office relèvent du domaine commercial et sont donc appelées à changer chaque fois qu'un livre est mis ou remis en vente puisqu'elles correspondent à la dernière mise en vente du livre par le système de l'office.

Une date de mise à l'office peut être attribuée à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.



date de mise à l'office n. f.
date d'office n. f.

anglais

release date

A release date can be attributed to a new release or any other publication whose reissue is justified, for instance, by current events, a film release, or the reprinting of a book.

The terms *issue date*, *imprint date*, *release date* and *re-release date* shouldn't be confused. The issue date marks the day when a new title is released for the first time; the imprint date marks the day when a book comes off the press for the first time, while the release date marks the day when a title is marketed through the standing order system, and the re-release date marks the day when a title is remarketed through the standing order system. A book usually has a single issue date and a single imprint date that never change and that respectively correspond to its first publication and to the first time it came off the press. On the contrary, the release and re-release dates depend on marketing decisions, and are likely to change each time a title is released or re-released, since they correspond to the book's latest release date through the standing order system.

41. **date de parution (1)**

Définition

Date à laquelle une nouveauté paraît pour la première fois.



Notes

La détermination de la date de parution est applicable aux différents marchés sur lesquels un livre paraît. Ainsi, un livre qui paraît en France, puis au Québec, pourra être considéré comme ayant deux dates de parution, l'une française et l'autre québécoise.

Il ne faut pas confondre les concepts de « date de parution » et de « parution ». La date de parution est le moment où une nouveauté paraît pour la première fois, tandis que la parution correspond au fait, pour un livre quel qu'il soit, de paraître. Le moment de la première parution d'un livre est donc retenu comme sa date de parution.

Il ne faut pas confondre les concepts de « date de parution », de « date de publication », de « date de mise à l'office » et de « date de remise à l'office ». La date de parution correspond au moment où une nouveauté paraît pour la première fois, la date de publication correspond au moment où un livre sort des presses pour la première fois, la date de mise à l'office correspond au moment où on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office et la date de remise à l'office correspond au moment où on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Un livre possède généralement une seule date de parution et une seule date de publication, qui ne changent pas et qui correspondent respectivement au moment de sa première parution et de sa première sortie des presses.

À l'opposé, les dates de mise et de remise à l'office relèvent du domaine commercial et sont donc appelées à changer chaque fois qu'un livre est mis ou remis en vente puisqu'elles correspondent à la dernière mise en vente du livre par le système de l'office.



date de parution n. f.

anglais

issue date
date of publication
publication date

42. date de parution (2)

Définition

Date qui est imprimée sur la page de couverture d'un périodique ou sur la première page d'un journal.

Notes

Dans le cas d'un livre, on utilise plutôt le terme *date de publication*.

Dans le cas des périodiques, la date de parution ne coïncide pas nécessairement avec la date réelle de mise en vente, les numéros étant généralement postdatés.



date de parution n. f.

anglais

issue date
appearance date
date of issue
publication date



43. **date de publication**

Définition

Date ou année qui est imprimée sur la page de titre ou dans l'achevé d'imprimer d'un livre.

Notes

La date de publication correspond généralement à la date de la première sortie des presses ainsi qu'au moment du dernier dépôt légal.

Dans le cas d'un journal ou d'un périodique, on utilise plutôt le terme *date de parution*.

Il ne faut pas confondre les concepts de « date de parution », de « date de publication », de « date de mise à l'office » et de « date de remise à l'office ». La date de parution correspond au moment où une nouveauté paraît pour la première fois, la date de publication correspond au moment où un livre sort des presses pour la première fois, la date de mise à l'office correspond au moment où on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office et la date de remise à l'office correspond au moment où on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Un livre possède généralement une seule date de parution et une seule date de publication, qui ne changent pas et qui correspondent respectivement au moment de sa première parution et de sa première sortie des presses.

À l'opposé, les dates de mise et de remise à l'office relèvent du domaine commercial et sont donc appelées à changer chaque fois qu'un livre est mis ou remis en vente puisqu'elles correspondent à la dernière mise en vente du livre par le système de l'office.



date de publication n. f.
date d'impression n. f.
date d'édition n. f.

anglais

imprint date
date of printing
date of publication

44. **date de remise à l'office**

Définition

Date à laquelle on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.



Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « date de parution », de « date de publication », de « date de mise à l'office » et de « date de remise à l'office ». La date de parution correspond au moment où une nouveauté paraît pour la première fois, la date de publication correspond au moment où un livre sort des presses pour la première fois, la date de mise à l'office correspond au moment où on procède à la mise en vente d'un livre par le système de l'office et la date de remise à l'office correspond au moment où on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Un livre possède généralement une seule date de parution et une seule date de publication, qui ne changent pas et qui correspondent respectivement au moment de sa première parution et de sa première sortie des presses.

À l'opposé, les dates de mise et de remise à l'office relèvent du domaine commercial et sont donc appelées à changer chaque fois qu'un livre est mis ou remis en vente puisqu'elles correspondent à la dernière mise en vente du livre par le système de l'office.

Une date de remise à l'office peut être attribuée à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.



date de remise à l'office n. f.

anglais

re-release date

A re-release date can be attributed to a new release or any other publication whose reissue is justified, for instance, by current events, a film release, or the reprinting of a book.

The terms *issue date*, *imprint date*, *release date* and *re-release date* shouldn't be confused. The issue date marks the day when a new title is released for the first time; the imprint date marks the day when a book comes off the press for the first time, while the release date marks the day when a title is marketed through the standing order system, and the re-release date marks the day when a title is remarketed through the standing order system. A book usually has a single issue date and a single imprint date that never change and that respectively correspond to its first publication and to the first time it came off the press. On the contrary, the release and re-release dates depend on marketing decisions, and are likely to change each time a title is released or re-released, since they correspond to the book's latest release date through the standing order system.

45. défectueux

Définition

Se dit d'un livre qui présente un ou des défauts de fabrication, ce qui le rend impropre à la vente.

Notes

Un livre défectueux peut comporter, par exemple, un cahier relié à l'envers ou des pages manquantes ou en double. Ces défauts se produisent au moment de la production du livre, notamment lors de l'impression ou de la reliure.

Il ne faut pas confondre les concepts de « défectueux », d'« abîmé » et de « défraîchi ». En effet, un livre défectueux comporte un ou des défauts de fabrication, un livre abîmé est détérioré lors de sa manipulation, de sa manutention ou de son transport et un livre défraîchi s'est détérioré au cours du temps.



✓ défectueux adj.

anglais
defective

46. défraîchi

Définition

Se dit d'un livre qui présente des signes d'usure attribuables au temps, ce qui peut le rendre impropre à la vente.

Notes

Un livre défraîchi peut comporter, par exemple, des pages écornées ou une couverture décolorée. Ces détériorations découlent d'une usure normale qui peut être due, entre autres, à des manipulations répétées, même délicates, ou à une exposition prolongée au soleil ou à la lumière.

Il ne faut pas confondre les concepts de « défraîchi », d'« abîmé » et de « défectueux ». En effet, un livre défraîchi s'est détérioré au cours du temps, un livre abîmé est détérioré lors de sa manipulation, de sa manutention ou de son transport et un livre défectueux comporte un ou des défauts de fabrication.

✓ défraîchi adj.
défraichi adj. rectifications de
l'orthographe
usé adj.

anglais
worn
hurt

47. dépôt

Définition

Entente entre un diffuseur (le déposant) et un client (le dépositaire), qui s'applique à l'ensemble des livres d'un fonds d'édition, d'une collection d'éditeur ou d'une thématique, pour une durée prolongée ou indéfinie, et dans laquelle seuls les livres qui ne sont pas retournés au distributeur doivent être payés par le client à l'échéance de l'entente.

Notes

Un dépôt peut être conclu afin d'étudier la pertinence, pour un client, d'offrir un grand ensemble de livres, tout en partageant les risques commerciaux encourus par cette action entre le client et le diffuseur.

Le client doit généralement s'engager à faire le réassortiment des livres en dépôt.

Le diffuseur demeure propriétaire des livres qu'il laisse en dépôt chez un client.

Il ne faut pas confondre les concepts de « dépôt » et de « consignation ». Si tous deux désignent des ententes qui interviennent entre un diffuseur et un client, et qui comportent des modalités de paiement semblables, le terme *dépôt* s'applique à un ensemble important de livres pour une période prolongée, tandis que le terme *consignation* s'applique à un ensemble restreint de livres pour une durée limitée.



- ✓ dépôt n. m.
- vente en dépôt n. f.

anglais

deposit
consignment sale

48. dépôt légal

Définition

Remise obligatoire par l'éditeur, à l'État, d'un certain nombre d'exemplaires de toute publication au profit des collections nationales.

Notes

Le dépôt légal permet de rassembler les publications, de les conserver et de les mettre à la disposition du public.

- ✓ dépôt légal n. m.

En Belgique, on emploie l'expression *dépôt légal* pour désigner aussi le dépôt au Greffe du tribunal des actes et documents des sociétés afin de permettre aux tiers de prendre connaissance, sans frais, de ces documents.

Au pluriel, on écrira : *des dépôts légaux*.

anglais

legal deposit
compulsory deposit
copyright deposit
copyright deposit requirement
copyrighting
registration of copyright

49. deuxième de couverture

Définition

Surface intérieure de la partie de la couverture qui forme le dessus d'une publication.

- ✓ deuxième de couverture n. f.

Le terme *deuxième de couverture* correspond au terme *contreplat recto* qui relève du domaine de l'imprimerie.

anglais

inside front cover
IFC
second cover



50. diffuseur de livres, diffuseuse de livres

Définition

Personne physique ou morale qui assure les fonctions liées à la diffusion de livres.

Notes

Un diffuseur représente un ou plusieurs éditeurs, entre autres, auprès des librairies ou de tout autre lieu de vente qui offre des livres, ainsi qu'auprès des médias, des établissements d'enseignement et des bibliothèques.

La diffusion est généralement assurée par un diffuseur ou un diffuseur-distributeur, bien qu'elle puisse aussi être assurée par certains éditeurs.

Il ne faut pas confondre les concepts de « diffuseur de livres », de « distributeur de livres » et de « diffuseur-distributeur de livres ». Un diffuseur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la diffusion de livres, un distributeur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la distribution de livres et un diffuseur-distributeur de livres assure à la fois les fonctions qui sont liées à la diffusion et à la distribution de livres.

Un diffuseur peut bénéficier de droits d'exclusivité; il est alors appelé *diffuseur exclusif de livres*.

Les éditeurs diffusés peuvent être appelés *les diffusés*.



diffuseur de livres n. m.
diffuseuse de livres n. f.
diffuseur n. m.
diffuseuse n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un diffuseur de livres* et *un diffuseur*), mais l'emploi du féminin est admis.

anglais

book distributor
book distributor
distributor
distributor

Le terme *book distributor* désigne indifféremment un diffuseur, un distributeur ou un diffuseur-distributeur de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

51. diffuseur exclusif de livres, diffuseuse exclusive de livres

Définition

Personne physique ou morale qui est la seule habilitée à diffuser les livres d'un éditeur selon les droits d'exclusivité en application.

Notes

Les droits d'exclusivité peuvent s'appliquer, entre autres, à un territoire donné, à une période donnée, à certains clients ou à une quantité d'exemplaires.



diffuseur exclusif de livres n. m.
diffuseuse exclusive de livres n. f.
diffuseur exclusif n. m.
diffuseuse exclusive n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un diffuseur exclusif de livres* et *un diffuseur exclusif*), mais l'emploi du féminin est admis.



anglais

exclusive book distributor
exclusive distributor
exclusive distributor
sole book distributor
sole distributor
sole distributor

52. diffuseur-distributeur de livres, diffuseuse-distributrice de livres

Définition

Personne physique ou morale qui assure à la fois les fonctions qui sont liées à la diffusion et à la distribution de livres.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « diffuseur de livres », de « distributeur de livres » et de « diffuseur-distributeur de livres ». Un diffuseur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la diffusion de livres, un distributeur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la distribution de livres et un diffuseur-distributeur de livres assure à la fois les fonctions qui sont liées à la diffusion et à la distribution de livres.

Un diffuseur-distributeur peut bénéficier de droits d'exclusivité; il est alors appelé *diffuseur-distributeur exclusif de livres*.

Les éditeurs diffusés et distribués peuvent être appelés *les diffusés-distribués*.



diffuseur-distributeur de livres n. m.
diffuseuse-distributrice de livres n. f.
diffuseur-distributeur n. m.
diffuseuse-distributrice n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un diffuseur-distributeur de livres* et *un diffuseur-distributeur*), mais l'emploi du féminin est admis.

anglais

book distributor
book distributor
distributor
distributor

Le terme *book distributor* désigne indifféremment un diffuseur, un distributeur ou un diffuseur-distributeur de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

53. diffuseur-distributeur exclusif de livres, diffuseuse-distributrice exclusive de livres

Définition

Personne physique ou morale qui est la seule habilitée à diffuser et à distribuer les livres d'un éditeur selon les droits d'exclusivité en application.

Notes

Les droits d'exclusivité peuvent s'appliquer, entre autres, à un territoire donné, à une période donnée, à certains clients ou à une quantité d'exemplaires.



diffuseur-distributeur exclusif de livres n. m.
diffuseuse-distributrice exclusive de livres n. f.
diffuseur-distributeur exclusif n. m.
diffuseuse-distributrice exclusive n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un diffuseur-distributeur exclusif de livres* et *un diffuseur-distributeur exclusif*), mais l'emploi du féminin est admis.

anglais

exclusive book distributor
exclusive distributor
exclusive distributor
sole book distributor
sole distributor
sole distributor

54. diffusion de livres

Définition

Ensemble des activités qui sont liées à la promotion et à la commercialisation de livres.

Notes

La diffusion inclut, entre autres, la prospection de clientèle, la représentation d'éditeurs, la sollicitation des médias, la promotion des ventes, la publicité, la détermination des remises accordées aux clients ainsi que la commande et l'établissement du prix de vente conseillé des livres importés.

La diffusion est généralement assurée par un diffuseur ou un diffuseur-distributeur, bien qu'elle puisse aussi être assurée par certains éditeurs.

Il ne faut pas confondre les concepts de « diffusion de livres » et de « distribution de livres ». La diffusion de livres est un ensemble d'activités liées à la promotion et à la commercialisation de livres, tandis que la distribution de livres est un ensemble d'activités logistiques qui sont exercées pour acheminer des livres à leurs lieux de vente.

La diffusion peut être assortie de droits d'exclusivité; elle est alors appelée *diffusion exclusive de livres*.



diffusion de livres n. f.
diffusion n. f.

anglais

book distribution
distribution

Le terme *book distribution* désigne indifféremment la diffusion et la distribution de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

55. diffusion exclusive de livres

Définition

Diffusion de livres qui est assortie de droits d'exclusivité.



diffusion exclusive de livres n. f.
diffusion exclusive n. f.



anglais

exclusive book distribution
exclusive distribution
sole book distribution
sole distribution

56. diptyque

Définition

Panneau publicitaire qui est constitué de deux volets articulés.

Notes

Les affiches promotionnelles, les bandes publicitaires, les bavards, les diptyques et les triptyques, par exemple, constituent du matériel de promotion et peuvent parfois être aussi considérés comme de la publicité sur le lieu de vente (PLV).

 diptyque n. m.


anglais

diptych
2-panel window display

57. disponible

Définition

Se dit d'un livre qu'un distributeur peut livrer immédiatement.

 disponible adj.
en stock loc.

anglais

in stock
available
available to order
in print

58. distributeur de livres, distributrice de livres

Définition

Personne physique ou morale qui assure les fonctions liées à la distribution de livres.



Notes

Un distributeur achemine les livres aux librairies et à tout autre lieu de vente qui offre des livres.

Il ne faut pas confondre les concepts de « diffuseur de livres », de « distributeur de livres » et de « diffuseur-distributeur de livres ». Un diffuseur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la diffusion de livres, un distributeur de livres assure exclusivement les fonctions qui sont liées à la distribution de livres et un diffuseur-distributeur de livres assure à la fois les fonctions qui sont liées à la diffusion et à la distribution de livres.

Un distributeur peut bénéficier de droits d'exclusivité; il est alors appelé *distributeur exclusif de livres*.

Les éditeurs distribués peuvent être appelés *les distribués*.



distributeur de livres n. m.
distributrice de livres n. f.
distributeur n. m.
distributrice n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un distributeur de livres* et *un distributeur*), mais l'emploi du féminin est admis.

anglais

book distributor
book distributor
distributor
distributor

Le terme *book distributor* désigne indifféremment un diffuseur, un distributeur ou un diffuseur-distributeur de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

59. distributeur exclusif de livres, distributrice exclusive de livres

Définition

Personne physique ou morale qui est la seule habilitée à distribuer les livres d'un éditeur selon les droits d'exclusivité en application.

Notes

Les droits d'exclusivité peuvent s'appliquer, entre autres, à un territoire donné, à une période donnée, à certains clients ou à une quantité d'exemplaires.



distributeur exclusif de livres n. m.
distributrice exclusive de livres n. f.
distributeur exclusif n. m.
distributrice exclusive n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un distributeur exclusif de livres* et *un distributeur exclusif*), mais l'emploi du féminin est admis.

anglais

exclusive book distributor
exclusive distributor
exclusive distributor
sole book distributor
sole distributor
sole distributor



60. distribution de livres

Définition

Ensemble des activités logistiques qui sont exercées pour acheminer des livres à leurs lieux de vente.

Notes

La distribution inclut, entre autres, la réception et l'entreposage des livres, l'exécution des commandes, la livraison des marchandises ainsi que la facturation et la perception des comptes clients, et ce, pour un ou plusieurs fonds d'édition d'un ou de plusieurs éditeurs.

La distribution est généralement assurée par un distributeur ou un diffuseur-distributeur, bien qu'elle puisse aussi être assurée par certains éditeurs.

Il ne faut pas confondre les concepts de « distribution de livres » et de « diffusion de livres ». La distribution de livres est un ensemble d'activités logistiques qui sont exercées pour acheminer des livres à leurs lieux de vente, tandis que la diffusion de livres est un ensemble d'activités liées à la promotion et à la commercialisation de livres.

La distribution peut être assortie de droits d'exclusivité; elle est alors appelée *distribution exclusive de livres*.



distribution de livres n. f.
distribution n. f.

anglais

book distribution
distribution
physical distribution

Le terme *book distribution* désigne indifféremment la diffusion et la distribution de livres, ce qui pourrait expliquer en partie la confusion qui entoure l'emploi des termes qui désignent ces notions en français.

61. distribution exclusive de livres

Définition

Distribution de livres qui est assortie de droits d'exclusivité.



distribution exclusive de livres n. f.
distribution exclusive n. f.

anglais

exclusive book distribution
exclusive distribution
sole book distribution
sole distribution

62. document

Définition

Support papier, électronique ou autre où sont consignées des données qui peuvent être utilisées pour consultation, étude ou preuve.



document n. m.



anglais

document
record

63. dos

Définition

Partie de la couverture d'un livre qui unit le plat recto et le plat verso, et qui est située à l'opposé de la tranche de gouttière.

Notes

Le titre et le nom de l'auteur apparaissent généralement sur le dos du livre. Toute autre information peut aussi s'y trouver, comme le nom ou le logo de l'éditeur.



dos n. m.



côté de couture n. m.

Le terme *côté de couture* est aujourd'hui peu usité, comme les procédés de couture ont, pour la plupart, été remplacés par des procédés de collage dans la reliure des livres.



épine

Le terme *épine* constitue un calque de l'anglais *spine*, qui concurrence inutilement le terme *dos*.

anglais

spine
backbone
shelfback

64. droit de retour

Définition

Droit, pour un client, de retourner à un distributeur des livres invendus ou certains livres impropres à la vente.

Notes

Les conditions qui s'appliquent au droit de retour sont généralement négociées entre un diffuseur et un client, et peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Elles peuvent dépendre, entre autres, du mode de commercialisation des livres; par exemple, la consignation, le dépôt, l'office et la mise en place sont généralement assortis d'un droit de retour complet ou partiel. Un distributeur peut aussi accorder un droit de retour ponctuel, par exemple pour remplacer des livres abîmés lors du transport ou pour rectifier une erreur dans l'exécution d'une commande.

Les livres défectueux bénéficient généralement d'un droit de retour sans condition.



droit de retour n. m.

anglais

return right



65. droits d'exclusivité

Définition

Droits qui sont négociés entre un éditeur et un diffuseur ou entre un diffuseur et un distributeur, et qui prévoient que le diffuseur ou le distributeur est le seul autorisé à diffuser ou à distribuer les livres pour lesquels les droits ont été négociés.

Notes

Les droits d'exclusivité peuvent s'appliquer, entre autres, à un territoire donné, à une période donnée, à certains clients ou à une quantité d'exemplaires.

Lorsque le contrat d'un diffuseur ou d'un distributeur est assorti de droits d'exclusivité, on parle alors de *diffuseur exclusif* ou de *distributeur exclusif*.



droits d'exclusivité n. m. pl.
droits exclusifs n. m. pl.
exclusivité n. f.

anglais

exclusive rights
exclusivity

66. échange de documents informatisés

Définition

Échange, entre différentes organisations, de documents commerciaux ou administratifs de format normalisé, au moyen de messages électroniques transmis à travers un réseau à valeur ajoutée reliant les partenaires.

Notes

L'échange de documents informatisés apporte des avantages importants en ce qui concerne la diminution de l'emploi du papier et la réduction des délais postaux et de distribution. Il implique l'interconnexion de réseaux hétérogènes, et donc le développement et la normalisation des interfaces et des protocoles de communication.

Parmi les normes d'échange de documents informatisés, on peut mentionner la norme EDIFACT (norme internationale d'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport), la norme nord-américaine ANSI X12 et la norme d'échanges électroniques de documents de l'ADEL (NEEDA) proposée par l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française.



échange de documents informatisés n. m.

EDI n. m.

échange de documents informatisé n. m.

EDI n. m.

échange de données informatisées n. m.

EDI n. m.

échange de données informatisé n. m.

EDI n. m.

échange informatisé de documents n. m.

Dans les expressions désignant ce concept, l'accord de l'adjectif *informatisé* est fluctuant puisqu'il se fait tantôt avec le mot *échange*, tantôt avec le mot *documents* ou *données*. Les deux formulations découlent de points de vue différents et sont acceptables puisque, même si c'est d'abord l'échange qui est informatisé au moyen de protocoles de communication standardisés, les documents impliqués, ou les données, ont eux aussi été informatisés pour répondre aux règles de transmission et d'échange.

Les termes *échange de documents informatisés*, *échange de documents informatisé*, *échange de données informatisées* et *échange de données informatisé*, créés en partie pour reproduire en français le sigle anglais *EDI*, se sont imposés dans l'usage. Cependant, le terme le plus naturel pour désigner ce concept serait *échange informatisé de documents*.

L'Office québécois de la langue française recommande que les sigles et les acronymes ne soient pas accentués. On écrira donc : *EDI*, et non *ÉDI*, bien que l'on prononce *é-di*.

En France, les termes *échange de données informatisé* et *EDI* sont recommandés officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 1998.

En contexte, ce sont les termes *échange de données informatisées* et *échange de données informatisé* qui sont les plus utilisés. Cependant, ces expressions métonymiques, quoique correctes, sont moins précises que les termes *échange de documents informatisés* et *échange de document informatisé*. En effet, ce sont d'abord des documents structurés qui sont transmis, ces documents contenant évidemment des données.



échange électronique de documents n. m.

EED

échange électronique de données n. m.

EED

échange de données informatiques n. m.

échange de données électroniques n. m.

transfert électronique de documents n. m.

TED

Les termes *échange électronique de données*, *échange électronique de documents*, *échange de données informatiques*, *échange de données électroniques* et *transfert électronique de documents* manquent de précision et n'ont pas été retenus. En effet, rien dans leur formulation ne précise que le format de présentation des données ou des documents transmis a fait l'objet d'une normalisation de structure.

anglais

electronic data interchange

EDI

electronic document interchange

electronic document exchange

electronic business data interchange

EBDI

En contexte, c'est le terme *electronic data interchange* qui est le plus utilisé. Cependant, cette expression métonymique, quoique correcte, est moins précise que le terme *electronic document interchange*. En effet, ce sont d'abord des documents structurés qui sont transmis, ces documents contenant évidemment des données.

67. échéance

Définition

Moment où expire un délai convenu ou prescrit.



Notes

Dans le domaine du livre, des échéances s'appliquent, entre autres, aux droits de retour et aux paiements de factures.



échéance n. f.



date d'échéance n. f.

date limite n. f.

date butoir n. f.

heure limite n. f.

Le français étant ici plus précis que l'anglais, *deadline* peut être traduit, selon le contexte, soit par *date d'échéance*, *date limite* ou *date butoir*, si la limite est une date, soit par *heure limite*, si la limite est une heure.

Au pluriel, on écrira : *des dates d'échéance* ou *d'échéances*, *des dates limites*, *des dates butoirs*, *des heures limites*.



deadline

date due

date finale

Le terme *deadline* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement les termes français en usage.

Le terme *date due* est impropre puisqu'en français le participe passé *dû* signifie uniquement « que l'on doit ».

Le terme *date finale* est impropre puisque l'adjectif *final* signifie « qui finit ». Or, une date ne peut pas finir quelque chose et l'on ne peut pas dire d'une date qu'elle finit un délai.

anglais

deadline

68. éditeur, éditrice

Définition

Personne physique qui assure la publication d'ouvrages.

Notes

La publication d'ouvrages peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels. En plus d'ouvrages imprimés, on peut donc éditer, par exemple, des logiciels ou des non-livres comme des cartes géographiques ou des documents audiovisuels.



éditeur n. m.

éditrice n. f.

Le terme *éditeur* est synonyme de *maison d'édition* lorsqu'il désigne une personne morale.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un éditeur*), mais l'emploi du féminin est admis.

anglais

publisher

69. édition

Définition

Ensemble des tirages d'une publication qui sont imprimés avec une même composition typographique ou à partir d'un même exemplaire servant de matrice.



Notes

On peut parler, par exemple, de *deuxième édition d'un livre*.

Il ne faut pas confondre les concepts d'« édition » et de « tirage ». Une édition est constituée d'un ou de plusieurs tirages successifs alors qu'un tirage est constitué de plusieurs exemplaires imprimés simultanément.



édition n. f.

Le terme *édition* désigne également l'action d'éditer.

anglais

edition

70. en réimpression

Définition

Se dit d'un livre dont tous les exemplaires ont été vendus ou distribués, et qui doit être réimprimé pour redevenir disponible.

Notes

Un livre peut être en réimpression sans que l'on sache exactement à quel moment il redeviendra disponible.

Un livre en réimpression peut faire l'objet d'une remise à l'office à la suite d'un prénoté.



en réimpression loc.

anglais

in reprint

71. enfaçage

Définition

Action par laquelle on présente des livres de face sur des tablettes.



✓ enfaçage n. m.

Ce terme a été proposé par le Comité de terminologie de la diffusion et de la distribution du livre de l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) et de l'Office québécois de la langue française pour remplacer l'emprunt à l'anglais *facing*.

Le terme *enfaçage* offre un mode de formation plus conforme au système morphosémantique du français. En effet, la forme *face* est résolument française, de même que le suffixe *-age* qui est généralement employé pour désigner une action et remplacer le suffixe anglais *-ing* (*piercing* devient *perçage*; *cybersquatting* devient *cybersquattage*, etc.). Les deux sont d'ailleurs combinés dans d'autres mots, comme *surfaçage*, *resurfaçage*, etc. Le préfixe *en-*, quant à lui, permet de former des noms ou des verbes dans lesquels est inclus un sens de changement d'état (*emballer*, *emballage*; *enrober*, *enrobage*, etc.). À partir de *en-* et de *face*, il est aussi possible de former le verbe *enfacer*, correspondant à *enfaçage*.

Le terme *enfaçage* peut également désigner le résultat de cette action.

✗ facing

Le terme *facing* est un emprunt intégral à l'anglais que l'on doit éviter en français.

anglais
facing

72. enfacer

Définition

Placer des livres de face sur des tablettes.

✓ enfacer v.

Le verbe *enfacer* (tout comme le nom *enfaçage*) a été proposé par le Comité de terminologie de la diffusion et de la distribution du livre de l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) et de l'Office québécois de la langue française pour remplacer l'emprunt à l'anglais *to face*. Ce verbe est construit à partir du nom *face* et du préfixe *en-* qui comporte un sens de changement d'état (*emballer*, *emballage*; *enrober*, *enrobage*).

On dira : *enfacer des livres* ou *présenter des livres de face*, et non *présenter des livres en facing*.

anglais
face

73. ensemble de livres

Définition

Emballage qui regroupe plusieurs livres assortis ou constituant une série et qui ne peut être fractionné pour la vente.



Notes

Un ensemble de livres, à la différence d'un coffret, n'est pas présenté dans un étui.



ensemble de livres n. m.
ensemble n. m.



pack
pack de livres

Le terme *pack*, qui est un emprunt intégral à l'anglais, et le terme *pack de livres*, qui est un emprunt hybride, concurrencent inutilement les termes français en usage.

anglais

book pack
pack
book set

74. épuisé

Définition

Se dit d'un livre dont tous les exemplaires ont été vendus ou distribués, et pour lequel l'éditeur ne prévoit pas de réimpression ni de réédition.

Notes

Lorsqu'un livre épuisé reparaît, il s'agit généralement d'une réédition et non d'une réimpression.



épuisé adj.

anglais

out of print
OP
out-of-print

75. exemplaire

Définition

Chacune des reproductions d'un ouvrage imprimé qui fait partie d'un même tirage.

Notes

Lorsqu'on veut parler de chacun des exemplaires d'un même tirage d'un journal ou d'un périodique, on emploie plutôt le terme *numéro*.



exemplaire n. m.

Le terme *exemplaire* désigne également, par extension de sens, chacun des objets (livres, disques, gravures, etc.) reproduit en série d'après un type commun.



 copie


L'emploi du terme *copie* dans le sens d'« exemplaire » constitue un calque de l'anglais *copy* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *copie* désigne soit une reproduction d'un original, par exemple d'un texte écrit, soit un manuscrit, et n'est pas synonyme d'*exemplaire*.

anglais
copy


76. exemplaire de presse

Définition


Exemplaire d'une publication qui est offert gratuitement par un éditeur ou un diffuseur à des journalistes ou à divers représentants des médias, afin qu'éventuellement la critique ou la recension en soit faite et qu'ainsi on en assure une certaine publicité.

 **exemplaire de presse** n. m.
exemplaire de service de presse n. m.
service de presse n. m.
spécimen de presse n. m.

Le terme *service de presse*, qui désigne l'envoi d'une publication aux journalistes ou le service dont la fonction est d'assurer les relations avec les médias, est aussi utilisé, par métonymie, pour désigner un exemplaire de presse.

 **spécimen** n. m.

Le terme *spécimen* est parfois utilisé pour désigner un exemplaire de presse, mais il faut noter qu'il couvre une réalité plus générale puisqu'un exemplaire de presse est un type d'exemplaire gratuit. Le terme *exemplaire gratuit* désigne un exemplaire offert gratuitement, mais pas spécifiquement aux représentants des médias. Un exemplaire gratuit peut parfois porter la mention *spécimen* pour indiquer qu'il ne peut être vendu; c'est ainsi que le terme *spécimen* est considéré comme synonyme d'*exemplaire gratuit*.

 copie de presse

Le terme *copie de presse* constitue un calque de l'anglais *press copy* qui entraîne une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *copie* désigne soit une reproduction d'un original, par exemple d'un texte écrit, soit un manuscrit, et n'est pas synonyme d'*exemplaire*.

anglais
complimentary press copy
press copy
review copy

77. exemplaire gratuit

Définition

Exemplaire d'une publication qui est offert gratuitement par un éditeur ou un diffuseur à toute personne physique ou morale susceptible d'en favoriser la vente.



Notes

Un exemplaire gratuit peut être envoyé, par exemple, à une librairie, à une bibliothèque ou à un établissement d'enseignement.

Un exemplaire gratuit offert spécifiquement à des représentants des médias est appelé *exemplaire de presse*.



exemplaire gratuit n. m.
spécimen n. m.
spécimen gratuit n. m.

Un exemplaire gratuit peut parfois porter la mention *spécimen* pour indiquer qu'il ne peut être vendu; c'est ainsi que le terme *spécimen* est considéré comme synonyme d'*exemplaire gratuit*.



copie de courtoisie
exemplaire de courtoisie

Les termes *copie de courtoisie* et *exemplaire de courtoisie* constituent des calques de l'anglais *courtesy copy* qui entraînent une confusion sémantique. En effet, en français, le terme *copie* désigne soit une reproduction d'un original, par exemple d'un texte écrit, soit un manuscrit, et n'est pas synonyme d'*exemplaire*, tandis que le terme *courtoisie* désigne une attitude de politesse et de délicatesse dans le langage et le comportement, et ne devrait pas être employé pour désigner un objet offert gratuitement.

anglais

complimentary copy
free copy
desk copy
courtesy copy

Le terme *desk copy* désigne un exemplaire gratuit offert spécifiquement à un professeur.

78. **facture**

Définition

Pièce justificative qui est établie par un vendeur et qui indique la quantité de marchandises vendues ou de services rendus, la nature et la valeur de ces marchandises ou services ainsi que les remises accordées et les conditions de règlement.

Notes

Une facture doit généralement être payée à l'échéance indiquée; une facture *pro forma* est payable avant la livraison des marchandises ou la prestation des services.



facture n. f.

Le terme *facture* est employé de façon familière pour désigner l'ensemble des dépenses occasionnées par un événement.

anglais

invoice
bill

79. **feuille**

Définition

Ensemble de deux pages, recto et verso, d'une publication.



feuille n. m.



anglais

leaflet
sheet

80. fonds de bibliothèque

Définition

Ensemble des documents qui sont détenus par une bibliothèque.



fonds de bibliothèque n. m.
fonds n. m.
fonds documentaire n. m.

Les termes *fonds* et *collection* sont parfois employés comme synonymes bien qu'ils recouvrent des notions légèrement différentes.

Le terme *fonds* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, un fonds peut être un ensemble documentaire (*fonds de bibliothèque*), un ensemble éditorial (*fonds d'édition*) ou un ensemble commercial (*fonds de librairie*).

anglais

holdings
book collection
bookstock
book stock
library collection
library holdings
library resources

81. fonds de librairie

Définition

Ensemble des livres d'une librairie.



fonds de librairie n. m.
fonds n. m.
assortiment n. m.
stock n. m.

Le terme *fonds* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, un fonds peut être un ensemble commercial (*fonds de librairie*), un ensemble documentaire (*fonds de bibliothèque*) ou un ensemble éditorial (*fonds d'édition*).

anglais

stock

82. fonds d'édition

Définition

Ensemble des publications d'un éditeur.

Notes

Les éditeurs divisent généralement leur fonds d'édition en collections. Celles-ci constituent des regroupements d'ouvrages qui sont réunis sous un titre de collection et dont l'apparence est similaire, et ce, dans le but d'organiser le fonds d'édition.



- ✓ fonds d'édition n. m.
- fonds éditorial n. m.
- fonds d'éditeur n. m.
- fonds n. m.

Le terme *fonds* désigne différentes notions selon le contexte dans lequel il est employé. En effet, un fonds peut être un ensemble éditorial (*fonds d'édition*), un ensemble documentaire (*fonds de bibliothèque*) ou un ensemble commercial (*fonds de librairie*).

anglais

backlist
back list
inventory
stock

83. frais de port

Définition

Frais qui se rapportent au transport de biens, de marchandises ou de produits.

- ✓ frais de port n. m. pl.
- frais de transport n. m. pl.

anglais

freight charges
freight costs
carrying charges
carriage costs
carriage charge
carriage

84. franco de port

Définition

Se dit de toute expédition dont les frais de port sont payés par l'expéditeur.

Notes

Dans le domaine du livre, les distributeurs expédient généralement les commandes en port dû. Certaines commandes, qui font partie d'un office ou d'une promotion, par exemple, peuvent toutefois être expédiées en port payé; ces commandes sont dites *franco de port*.

- ✓ franco de port loc.
- franc de port loc.
- franco adv.

anglais

post-paid
carriage free
carriage paid
post-free
freight prepaid
prepaid freight



85. gestion de rayon

Définition

Service offert par un diffuseur à un client du réseau de grande diffusion, qui consiste à gérer l'étalage et l'approvisionnement des livres dans un lieu de vente autre qu'une librairie.

Notes

La gestion de rayon peut inclure, entre autres, la sélection des livres, la disposition de l'étalage, le remplacement des livres vendus ou abîmés et le traitement des retours.

L'espace dévolu à la gestion de rayon est prêté par le client au diffuseur et peut varier d'un rayon complet à une longueur déterminée de tablette.

Les conditions commerciales applicables à la gestion de rayon peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Par exemple, les livres peuvent être laissés en dépôt ou en consignation, ou être transigés par facturation et crédit.



gestion de rayon n. f.
gestion individuelle de rayon n. f.
gestion indépendante de rayon n. f.



rack jobbing

Le terme *rack jobbing* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement les termes français existants.

anglais

rack jobbing
rack merchandising

86. gestionnaire de rayon

Définition

Personne physique ou morale qui assure les fonctions liées à la gestion de rayon.



gestionnaire de rayon n. m. ou f.
gestionnaire indépendant de rayon n. m.
gestionnaire indépendante de rayon n. f.

Pour désigner une personne morale, l'emploi du masculin est le plus courant (*un gestionnaire de rayon* et *un gestionnaire indépendant de rayon*), mais l'emploi du féminin est admis.



rack jobber

Le terme *rack jobber* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement les termes français existants.

anglais

rack jobber
rack merchandiser



87. grille d'office

Définition

Formulaire qui est utilisé par un représentant et un client pour déterminer, d'un commun accord, le type et la quantité de livres qui seront envoyés par l'office de façon à répondre aux besoins du client.

Notes

La grille d'office permet un classement des livres à paraître dans des catégories qu'on désigne par le terme *cases*.

Une grille d'office peut inclure des nouveautés ou toute autre parution dont la remise en vente est motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre. Des cases distinctes sont toutefois utilisées pour les livres qui sont mis à l'office et ceux qui sont remis à l'office.



grille d'office n. f.

anglais

standing order form

88. impropre à la vente

Définition

Se dit d'un livre qui a subi une ou des détériorations et qui, de ce fait, ne peut être mis ou remis en vente.

Notes

Un livre abîmé, défectueux ou défraîchi peut être considéré impropre à la vente.



impropre à la vente adj.
invendable adj.

anglais

unfit for sale
unfit to sell
unsaleable
unsalable

89. inédit

Définition

Ouvrage qui n'a jamais été publié.

Notes

Lorsqu'un inédit est mis en vente, il s'agit d'une nouveauté.



inédit n. m.

anglais

unpublished work



90. invendus

Définition

Ensemble des exemplaires non vendus d'une publication.

Notes

Certains modes de commercialisation, comme l'office ou la mise en place, impliquent généralement la possibilité de retourner les invendus.



invendus n. m. pl.

anglais

unsold copies
returns

91. jaquette

Définition

Chemise de protection amovible d'un livre, qui comprend deux rabats repliés sur les contreplats de la couverture et qui est généralement utilisée comme support publicitaire.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « jaquette » et de « liseuse ». Une jaquette est utilisée pour un livre en particulier, étant donné qu'elle sert de support publicitaire, tandis qu'une liseuse est interchangeable.



jaquette n. f.
couvre-livre n. m.
couverture n. f.

Au pluriel, on écrira : *des jaquettes, des couvre-livres, des couvertures.*

anglais

dust jacket
jacket
book jacket
dust cover

92. libraire

Définition

Personne qui se spécialise dans la vente de livres au public.

Notes

Dans la pratique, le gérant ou le responsable d'une librairie, les responsables de rayons ou toute personne dont le travail consiste à présenter les livres au public sont considérés comme des libraires. Cependant, au sens de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, seuls les propriétaires de librairies portent ce titre.



✓ **libraire** n. m. ou f.

anglais

bookseller

93. **librairie**

Définition

Entreprise qui se spécialise dans la vente de livres au public.

Notes

Il existe des librairies de fonds, qui offrent un grand choix de livres de fonds, et des librairies qui offrent principalement des nouveautés ou des succès de librairie. Par ailleurs, on distingue les librairies générales, qui offrent des livres de tous genres, et les librairies spécialisées, qui offrent principalement des livres d'un genre particulier ou sur un sujet déterminé. On distingue également les librairies indépendantes, qui comptent trois succursales ou moins, et les chaînes de librairies, qui comptent quatre succursales ou plus. Le nombre de succursales retenu pour distinguer ces types de librairies est celui proposé par le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, qui, en 1999, a été chargé, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'étudier les pratiques et les ententes courantes entre les différents professionnels du domaine du livre au Québec.

Toute librairie peut être agréée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec si elle répond aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Les collectivités qui sont assujetties à cette loi ont l'obligation de se procurer des livres uniquement auprès de librairies agréées.

✓ **librairie** n. f.

anglais

bookstore

book store

bookshop

94. **librairie agréée**

Définition

Librairie qui répond aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et qui, de ce fait, bénéficie de l'agrément du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Notes

Certaines collectivités, qui sont assujetties à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, ont l'obligation de se procurer des livres uniquement auprès de librairies agréées.

La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre fixe les conditions de vente minimales que les diffuseurs et les distributeurs doivent consentir aux librairies agréées.

✓ **librairie agréée** n. f.



anglais

accredited bookstore

95. librairie de fonds

Définition

Librairie qui offre un grand choix de livres de fonds.

Notes

Une librairie de fonds se distingue d'une librairie qui offre principalement des nouveautés ou des succès de librairie. Cette distinction ne semble pas exister en anglais.



librairie de fonds n. f.

anglais

quality-stocked bookstore

A quality-stocked bookstore can be a general bookstore offering any kind of book. It may also be a specialized bookstore offering mainly a particular type of books, or books on a specific subject.

In French, a *librairie de fonds* (*quality-stocked bookstore* in English) should be distinguished from a bookstore offering mainly new releases or best-selling titles. Such a distinction doesn't seem to exist in English.

96. librairie générale

Définition

Librairie qui offre des livres en tous genres.

Notes

Une librairie générale se distingue d'une librairie spécialisée, qui offre principalement des livres d'un genre particulier ou sur un sujet déterminé.



librairie générale n. f.

anglais

general bookstore

97. librairie indépendante

Définition

Librairie qui compte trois succursales ou moins.



Notes

Une librairie indépendante se distingue d'une chaîne de librairies, qui compte quatre succursales ou plus. Le nombre de succursales retenu pour distinguer ces types de librairies est celui proposé par le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, qui, en 1999, a été chargé, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'étudier les pratiques et les ententes courantes entre les différents professionnels du domaine du livre au Québec.



librairie indépendante n. f.

anglais

independent bookstore

independent bookshop

98. librairie spécialisée

Définition

Librairie qui offre principalement des livres d'un genre particulier ou sur un sujet déterminé.

Notes

Une librairie peut se spécialiser, par exemple, dans les bandes dessinées (genre) ou dans les livres qui traitent de médecine (sujet).

Certaines librairies spécialisées peuvent être agréées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans leur domaine de spécialisation, si elles répondent aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.

Une librairie spécialisée se distingue d'une librairie générale, qui offre des livres de tous genres.



librairie spécialisée n. f.

anglais

specialized bookstore

specialty bookstore

99. liste de pointage

Définition

Document qui comporte un ensemble ordonné d'articles destinés à un pointage.



liste de pointage n. f.

bon de pointage n. m.

liste de contrôle n. f.

liste de vérification n. f.



check list

Le terme *check list* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement les termes français en usage.



anglais

stock check list
stock checklist
check list
checklist

100. livre

Définition

Assemblage de feuillets qui a été relié et muni d'une couverture, et qui constitue le support d'une œuvre.

Notes

Un livre peut servir de support à toute œuvre susceptible d'être reproduite par un procédé d'impression quelconque. C'est le cas, entre autres, des œuvres littéraires, picturales ou photographiques. Il peut par ailleurs être constitué de toute matière susceptible d'être imprimée et reliée; il existe, par exemple, des livres faits de carton, de tissu ou de plastique.

La définition du livre selon son aspect physique présuppose qu'il est imprimé sur un support physique. Lorsqu'un livre est édité sur support électronique ou virtuel, on utilisera plutôt le terme *livre électronique*.

Telle que définie, la présente notion recouvre le sens le plus général du terme *livre*, soit son aspect physique. Ce terme peut toutefois comporter diverses variations de sens selon le contexte dans lequel il est employé. D'un point de vue légal, par exemple, un document doit, entre autres, comporter un certain nombre de pages pour être considéré comme un livre, et il doit être publié, et ce, de façon non périodique. En effet, selon la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, seules les publications de quarante-huit pages ou plus sont considérées comme des livres. Ce nombre dépend toutefois du type d'ouvrage dont il est question. Par exemple, pour être considéré comme un livre, un recueil de poésie doit comporter au moins trente-deux pages, alors qu'un ouvrage destiné aux enfants doit en comporter au moins seize. Il faut cependant noter que toutes ces distinctions ne sont pas communément admises par les gouvernements fédéral et provinciaux et par l'ensemble des instances internationales.

Pour l'attribution d'un numéro international normalisé du livre (ISBN), un ouvrage ne doit pas être considéré comme une publication en série, auquel cas il recevra plutôt un numéro international normalisé des publications en série (ISSN). Toutefois, un livre qui fait partie d'une publication en série devrait porter à la fois un ISBN et un ISSN.



livre n. m.

Dans la langue courante, le terme *livre* est également employé, par métonymie, pour désigner le texte contenu dans un livre.

anglais

book

101. livre broché

Définition

Livre dont la couverture est généralement constituée d'une seule pièce de papier fort et est habituellement collée directement sur le dos du livre.



Notes

Tous les livres sont reliés, c'est-à-dire qu'ils ont été soumis à une technique de finition d'ouvrages imprimés (appelée *reliure*) qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre.

Il faut cependant faire une distinction entre les concepts de « livre broché » et de « livre relié ». Le terme *livre relié* désigne spécifiquement un livre qui possède une reliure, qui est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage.

Le papier fort qui constitue la couverture d'un livre broché est généralement recouvert d'une pellicule plastifiée; certains livres ne sont toutefois pas pelliculés et doivent donc être manipulés avec soin.



livre broché n. m.

anglais

paperback
paperback book
paperbound
paperbound book
softcover
softcover book
softback
softback book
softbound
softbound book

102. livre de fonds

Définition

Livre disponible en librairie qui n'est ni une nouveauté, ni un succès de librairie.

Notes

Les librairies se distinguent les unes des autres par la variété de livres de fonds qu'elles offrent au public. Par exemple, une librairie pourra offrir un plus grand nombre de livres de littérature québécoise, tandis qu'une autre pourra offrir plus de livres d'histoire.



livre de fonds n. m.

anglais

backlist title
back list title
backlist book
back list book



103. livre relié

Définition

Livre qui possède une reliure.

Notes

Tous les livres sont reliés, c'est-à-dire qu'ils ont été soumis à une technique de finition d'ouvrages imprimés (appelée *reliure*) qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre.

Il faut cependant faire une distinction entre les concepts de « livre relié » et de « livre broché ». Le terme *livre relié* désigne spécifiquement un livre qui possède une reliure, tandis que le terme *livre broché* désigne spécifiquement un livre dont la couverture est généralement constituée d'une seule pièce de papier fort et est habituellement collée directement sur le dos du livre.

Une reliure est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage.



livre relié n. m.

livre cartonné n. m.

anglais

hardcover

hardcover book

hardback

hardback book

hardbound

hardbound book

104. maison d'édition

Définition

Personne morale qui assure la publication d'ouvrages.

Notes

La publication d'ouvrages peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels. En plus d'ouvrages imprimés, on peut donc éditer, par exemple, des logiciels ou des non-livres comme des cartes géographiques ou des documents audiovisuels.



maison d'édition n. f.

éditeur n. m.

Le terme *éditeur* peut également désigner la personne physique qui assure la publication d'ouvrages.

anglais

publishing house

publisher

publishing company

publishing firm



105. **manquant**

Définition

Se dit d'un livre qui n'est temporairement pas disponible chez un distributeur à cause d'une rupture de stock.



manquant adj.
en rupture de stock loc.

anglais

out of stock
OS
out-of-stock

106. **manuel scolaire**

Définition

Ouvrage didactique qui renferme les notions essentielles d'une matière.

Notes

Un manuel scolaire est généralement conçu pour répondre spécifiquement à un programme d'études établi par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Les manuels scolaires sont un type d'ouvrages scolaires. Ils sont souvent vendus directement par les éditeurs aux établissements d'enseignement. Les librairies qui en font la vente bénéficient généralement de remises particulières et, éventuellement, de droits de retour partiels, puisque ces ouvrages ne sont pas assujettis à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.



manuel scolaire n. m.
livre de classe n. m.
manuel n. m.

Différents organismes gouvernementaux utilisent le terme *manuel scolaire* dans un sens restreint qui leur est propre. C'est le cas, par exemple, du MEQ, qui considère comme un manuel scolaire tout document imprimé qu'il approuve pour l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire et secondaire.

La forme elliptique *manuel* désigne également, dans un sens général, un ouvrage de format maniable qui renferme les notions essentielles d'un art, d'une science ou d'une technique.

anglais

textbook
schoolbook
school book

107. **matériel de promotion**

Définition

Ensemble de supports publicitaires qui servent à annoncer un produit, un service ou un événement.



Notes

Une affiche promotionnelle, une bande publicitaire, un bavard, un dépliant, une brochure ou un catalogue, par exemple, sont considérés comme du matériel de promotion. Lorsque du matériel de promotion est utilisé sur un lieu de vente, il peut aussi être considéré comme de la publicité sur le lieu de vente (PLV).

Dans le domaine du livre, le matériel de promotion est généralement produit et offert gratuitement par un éditeur, un diffuseur ou le promoteur d'un événement.



matériel de promotion n. m.
matériel promotionnel n. m.
matériel publicitaire n. m.

anglais

promotional material
publicity material

108. mise à l'office

Définition

Fait de procéder à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Notes

Une mise à l'office est un processus qui comprend diverses étapes qui incluent, entre autres, l'envoi de livres aux clients.

Une mise à l'office peut s'appliquer à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

Lorsqu'on procède de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office, il convient d'utiliser le terme plus précis *remise à l'office*.



mise à l'office n. f.

anglais

book release

The book release process goes through various steps that include, among others, shipping books to customers.

A book release can be applied to a new release, or to any other publication whose reissue is justified, for instance, by current events, a film release, or the reprinting of a book.

When a book is remarketed through the standing order system, the more accurate term *re-release* should be used.

109. mise en place

Définition

Mode de commercialisation des livres qui s'applique à certaines promotions et dans lequel les diffuseurs accordent généralement des droits de retour complets ou partiels à leurs clients.



Notes

Ce mode de commercialisation n'existe pas sur les marchés anglophones du Québec et du Canada.

✓ mise en place n. f.

anglais

targeted order

A targeted order can be used to highlight the awarding of literary prizes, or holidays such as Mother's Day or Christmas.

This marketing method is not used within the Anglophone markets of Quebec and Canada.

110. mise en vente

Définition

Action, pour un distributeur, de rendre un livre disponible.

✓ mise en vente n. f.

Le terme *mise en vente* désigne également le fait, pour un livre, de paraître.

anglais

releasing
release

111. mors

Définition

Partie d'une reliure qui sert de charnière entre le dos et chaque plat, le plat recto et le plat verso.

✓ mors n. m.

anglais

joint
hinge

112. non disponible

Définition

Se dit d'un livre qui devrait être disponible chez un distributeur, mais qui ne peut être vendu pour des raisons variables autres qu'une rupture de stock.

Notes

Un livre peut être non disponible, par exemple, à cause d'une interdiction de vente ou d'un arrêt de commercialisation.

✓ non disponible adj.
indisponible adj.



anglais

unavailable
not available

113. norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELFF

Définition

Protocole qui est établi par l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) et qui est utilisé par tous ses membres pour l'échange de documents informatisés avec leurs clients.

Notes

La norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELFF facilite l'échange de documents informatisés (EDI) entre les diffuseurs, les distributeurs et leurs clients. Elle est utilisée, entre autres, pour les bons de commande, les factures ou les notes de crédit qui sont échangés par Internet.



norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELFF n. f.

NEEDA n. f.

norme NEEDA n. f.

anglais

NEEDA standard
NEEDA

114. noté

Définition

Se dit d'un livre dont la livraison est différée parce qu'il n'est pas disponible au moment de sa commande par un client.



noté adj.

L'adjectif *noté* peut aussi être employé à la forme nominale : on peut désigner, par exemple, les livres notés par *les notés*.

anglais

back ordered
back-ordered
backordered

115. note de crédit

Définition

Document qui est établi par une entreprise pour aviser un client que le solde de son compte a été réduit en raison d'un rabais, d'un retour ou de l'annulation d'une opération.



Notes

Dans le domaine du livre, une note de crédit émise par un distributeur donne généralement droit à un échange et non à un remboursement.

La banque utilise une note de crédit, par exemple, pour aviser un déposant qu'elle a porté au crédit de son compte le produit d'un billet recouvré en son nom.



note de crédit n. f.
avoir n. m.

Le terme *avoir* est surtout utilisé en France et en Belgique.

anglais

credit note
credit memorandum États-Unis

116. nouveauté

Définition

Livre qui est mis en vente pour la première fois dans sa forme actuelle.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « nouveauté » et de « parution ». Le terme *nouveauté* ne désigne qu'un livre qui paraît pour la première fois dans sa forme actuelle, tandis que le terme *parution* désigne tout livre qui paraît.

Les inédits et les rééditions sont des nouveautés, qu'on désigne également par le terme *nouvelles parutions*.

Une nouveauté peut être un inédit ou une réédition. Elle devrait donc porter un numéro international normalisé du livre (ISBN) qui lui est propre et qui la distingue des éditions précédentes d'un même ouvrage.



nouveauté n. f.
nouveau livre n. m.
nouvelle parution n. f.
nouvelle publication n. f.

anglais

new release
new book
new publication

117. numéro international normalisé des publications en série

Définition

Numéro unique associé, sur le plan international, à chaque titre clé de publications en série.

Notes

Le numéro international normalisé des publications en série est constitué de deux segments de quatre chiffres précédés du sigle *ISSN*. Il est généralement inscrit sur la première page de la publication et intégré à un [code-barres unidimensionnel](#).

Dans le cas d'un livre, l'équivalent du numéro international normalisé des publications en série est le [numéro international normalisé du livre](#) (ISBN).



numéro international normalisé des publications en série n. m.

ISSN n. m.

numéro ISSN n. m.

code ISSN n. m.

Le sigle *ISSN*, emprunté à l'anglais, fait l'objet d'une norme internationale dans le domaine de l'édition.

On trouve également dans l'usage, de manière moins fréquente, les formes *code d'ISSN* et *numéro d'ISSN*.

anglais

international standard serial number

ISSN

ISSN number

ISSN code

118. numéro international normalisé du livre

Définition

Numéro unique qui permet d'identifier, sur le plan international, chaque livre ou chaque édition d'un livre d'un éditeur déterminé.

Notes

Le numéro international normalisé du livre est généralement inscrit au verso de la page de titre et intégré à un [code-barres unidimensionnel](#). Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'ISBN est constitué de treize chiffres regroupés en cinq segments, dont le premier est le préfixe 978 ou 979. Le deuxième segment est attribué au groupe du livre, et est associé à la langue, au pays ou à la région. Les trois segments suivants sont attribués respectivement à l'éditeur, au titre et à un chiffre de contrôle (de 0 à 9, ou X, qui représente le nombre 10 dans la numérotation romaine). Auparavant, l'ISBN ne comptait que dix chiffres, regroupés en quatre segments (le préfixe 978 ou 979 n'en faisait pas partie); le changement apporté permet notamment d'uniformiser l'ISBN et le code EAN 13.

Dans le cas d'une publication en série, l'équivalent du numéro international normalisé du livre est le [numéro international normalisé des publications en série](#) (ISSN).



numéro international normalisé du livre

n. m.

NINL n. m. rare

ISBN n. m.

numéro ISBN n. m.

code ISBN n. m.

Le sigle *ISBN*, emprunté à l'anglais, fait l'objet d'une norme internationale dans le domaine de l'édition du livre.

On trouve également dans l'usage, de manière moins fréquente, les formes *code d'ISBN* et *numéro d'ISBN*.

anglais

international standard book number

ISBN

ISBN number

ISBN code

119. œuvre littéraire

Définition

Création qui résulte d'une activité intellectuelle et qui est transmise par écrit.



Notes

Une œuvre littéraire peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels.



œuvre littéraire n. f.
œuvre n. f.

Le terme *œuvre* dans cet emploi désigne toute création transmise par écrit sans prendre en considération sa valeur littéraire.

anglais

literary work

120. office (1)

Définition

Livre ou ensemble de livres qui sont commercialisés par le système de l'office.

Notes

Un office peut comprendre des nouveautés ou toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.



office n. m.
envoi d'office n. m.

Le terme *office* désigne également, par métonymie, un mode de commercialisation des nouveautés qui sont envoyées périodiquement, selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office.

anglais

standing order

121. office (2)

Définition

Mode de commercialisation des nouveautés qui sont envoyées périodiquement, selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office.

Notes

L'office est un mode de commercialisation d'origine française qui s'applique, entre autres, aux nouveautés qui sont envoyées périodiquement selon des catégories et des quantités prédéterminées à partir d'une grille d'office.

Ce système n'est pas utilisé sur les marchés anglophones du Québec et du Canada. Si les titres ne sont pas explicitement commandés, ils ne seront pas expédiés.

Le concept d'« office » peut aussi s'appliquer à tout livre, autre qu'une nouveauté, dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

L'office permet aux clients de recevoir des livres sans devoir les commander. Il est assorti de diverses conditions commerciales qui touchent, par exemple, les droits de retour ou les frais de port.



office n. m.
système d'office n. m.
service d'office n. m.

Le terme *office* désigne également, par métonymie, les livres qui sont commercialisés par le système de l'office.



anglais

standing order system
standing order

The term *office* (*standing order* in English) refers to a marketing method of French origin that applies, among others, to new releases sent periodically according to predetermined categories and quantities of a standing order form. It is not used within the Anglophone markets of Quebec and Canada.

122. ouvrage

Définition

Texte scientifique, technique ou littéraire qui constitue une œuvre littéraire.

Notes

Un ouvrage peut être réalisé sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

Un ouvrage est considéré comme une unité intellectuelle, tandis qu'un livre est considéré comme une unité physique. Un ouvrage peut donc être publié en plusieurs livres distincts qu'on appelle *volumes*.



ouvrage n. m.

Le terme *ouvrage* peut aussi, dans un sens général, être employé comme synonyme de *livre*.

anglais

work

123. ouvrage scolaire

Définition

Tout ouvrage qui est utilisé pour appuyer l'enseignement d'une matière.

Notes

Les atlas, les bibles, les dictionnaires, les grammaires, les manuels scolaires ainsi que toute œuvre littéraire (roman, pièce de théâtre, etc.) qui est utilisée dans l'enseignement d'une matière sont considérés comme des ouvrages scolaires.

Les conditions commerciales qui s'appliquent aux ouvrages scolaires peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Par exemple, ces livres sont généralement commandés en quantités importantes par les librairies, et les diffuseurs peuvent accorder un droit de retour qui s'applique à un certain pourcentage de la quantité totale commandée.

Les termes *ouvrage* et *livre* sont souvent employés comme synonymes, bien qu'ils recouvrent des notions légèrement différentes. En effet, un ouvrage est une unité qui est envisagée du point de vue intellectuel, tandis qu'un livre est une unité qui est envisagée du point de vue physique. Un ouvrage peut donc être publié en plusieurs livres distincts qu'on appelle *volumes*.



ouvrage scolaire n. m.
livre scolaire n. m.

anglais

schoolbook
class-book



124. paraître

Définition

Devenir disponible, en parlant d'une nouveauté, ou redevenir disponible, en parlant d'une réimpression.



paraître v.

paraître v. rectifications de
l'orthographe

anglais

come out

appear

125. parution (1)

Définition

Livre qui paraît.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « parution » et de « publication ». Le terme *parution* désigne tout livre au moment où il paraît, tandis que le terme *publication* désigne tout document édité en multiples exemplaires, qui est destiné à être rendu public.

Il ne faut pas confondre les concepts de « parution » et de « nouveauté ». Le terme *parution* désigne tout livre qui paraît, tandis que le terme *nouveauté* ne désigne qu'un livre qui paraît pour la première fois dans sa forme actuelle. Les inédits et les rééditions sont des nouveautés, qu'on désigne également par le terme *nouvelles parutions*.



parution n. f.

Le terme *parution* désigne également, par métonymie, le moment où un livre paraît.

Le terme *parution* désigne tout livre au moment où il paraît. C'est ainsi qu'on dira, par exemple, *les parutions d'octobre* ou *les parutions de 2004*.

anglais

release

126. parution (2)

Définition

Fait, pour un livre, de paraître.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « parution » et de « date de parution ». Le terme *parution* désigne le fait, pour un livre quel qu'il soit, de paraître, tandis que le terme *date de parution* désigne le moment où une nouveauté paraît pour la première fois. Le moment de la première parution d'un livre est donc retenu comme sa date de parution.



parution n. f.
sortie n. f.
mise en vente n. f.

Le terme *parution* désigne également, par métonymie, un livre qui paraît.

Le terme *mise en vente* désigne également, par métonymie, l'action d'un distributeur qui rend un livre disponible.

anglais

release
publication

127. pas du fonds

Définition

Se dit d'un livre pour lequel un distributeur ne détient pas les droits de vente.



pas du fonds loc.

anglais

not our publication
NOP

128. plat

Définition

Chaque partie mobile de la couverture d'un livre.

Notes

La couverture d'un livre relié, qu'on désigne par le terme *reliure*, est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage. La couverture d'un livre broché est généralement constituée d'une seule pièce de papier fort, qui peut être pelliculée ou non, et est habituellement collée directement sur le dos du livre.

On distingue deux plats : le plat recto et plat verso.

La face intérieure d'un plat est appelée *contreplat*.



plat n. m.

Le terme *plat* désigne chaque partie mobile de la couverture d'un livre, peu importe qu'il s'agisse d'un livre relié ou d'un livre broché.

anglais

side
cover board

129. plat recto

Définition

Plat qui constitue le dessus d'un livre.



Notes

Dans le domaine de l'imprimerie, les faces extérieure et intérieure du plat recto sont désignées respectivement par les termes *plat I* et *plat II*, dont l'emploi est rare. Ces termes correspondent aux termes *première de couverture* et *deuxième de couverture*, qui relèvent du domaine de l'édition.



plat recto n. m.
plat de dessus n. m.
plat dessus n. m.
plat supérieur n. m.
premier plat n. m.

Le terme *plat recto* s'oppose au terme *plat verso* qui désigne le plat du dessous d'un livre.

anglais

front cover
obverse cover
front board
upper board
upper cover

130. plat verso

Définition

Plat qui constitue le dessous d'un livre.



plat verso n. m.
plat de dessous n. m.
plat dessous n. m.
plat inférieur n. m.
second plat n. m.

Le terme *plat verso* s'oppose au terme *plat recto* qui désigne le plat du dessus d'un livre.

Au pluriel, on écrira : *des plats verso, des plats de dessous, des plats dessous, des plats inférieurs, des seconds plats.*

anglais

back cover
back board
lower board
lower cover
reverse cover

131. pointage

Définition

Opération qui consiste à contrôler les éléments d'une liste au moyen d'un point ou de toute autre marque.


Notes

Dans le domaine du livre, un pointage peut être utilisé par un représentant ou un client pour établir l'état d'un stock et faire ressortir les exemplaires qui manquent. Il s'applique généralement à un ensemble de livres qui pourraient, par exemple, faire partie d'une collection d'éditeur, d'une consignation ou d'un dépôt. Il est généralement suivi d'un réassortiment.



pointage n. m.



 checking

Le terme *checking* est un emprunt intégral à l'anglais qui concurrence inutilement le terme *pointage*.

anglais

checking
stock check


132. port dû

Définition

Expression indiquant que les [frais de port](#) doivent être payés par le destinataire à l'arrivée des biens, des marchandises ou des produits.

Notes

Dans le domaine du livre, les distributeurs expédient généralement les commandes en port dû. Certaines commandes, qui font partie d'un [office](#) ou d'une promotion, par exemple, peuvent toutefois être expédiées en port payé; ces commandes sont dites *franco de port*.

 port dû loc.
P. D. loc.
PD loc.

anglais

carriage forward
carriage collect
freight collect
freight forward


133. port payé

Définition

Expression indiquant que les [frais de port](#) ont été payés par l'expéditeur avant le départ des biens, des marchandises ou des produits.

Notes

Dans le domaine du livre, les distributeurs expédient généralement les commandes en [port dû](#). Certaines commandes, qui font partie d'un [office](#) ou d'une promotion, par exemple, peuvent toutefois être expédiées en port payé; ces commandes sont dites *franco de port*.

 port payé loc.
P. P. loc.
PP loc.

anglais

postage paid
PP



134. première de couverture

Définition

Surface extérieure de la partie de la couverture qui forme le dessus d'une publication.



première de couverture n. f.
plat I n. m. rare

Le terme *plat I* relève du domaine de l'imprimerie.

anglais

outside front cover
OFC
first cover

135. prénoté

Définition

Modification ponctuelle des quantités de livres à envoyer à un destinataire sans changer celles prévues dans une grille d'office.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « prénoté » et de « complément d'office ». Un prénoté modifie l'office avant son envoi, tandis qu'un complément d'office le modifie après.

Un prénoté modifie les quantités livrées, généralement en fonction du potentiel de vente des livres, mais il ne modifie pas les quantités inscrites aux cases de la grille d'office.

Un prénoté se fait d'un commun accord entre un client et un diffuseur selon des conditions qui peuvent varier d'un diffuseur à l'autre. Il peut être nécessaire, par exemple, lorsqu'on anticipe des ventes plus élevées que celles généralement prévues pour un type de livres.



prénoté n. m.

anglais

selective standing order

Although a selective standing order modifies shipped quantities, usually according to the sales potential of a title, it doesn't modify quantities inscribed on the standing order form.

A selective standing order is agreed upon of a common accord between a distributor and a customer, with conditions likely to vary from one distributor to another. It may prove necessary, for instance, when larger sales than those usually made with a particular kind of book are expected.

The terms *selective standing order* and *standing order adjustment* shouldn't be confused. A selective standing order modifies quantities of a standing order before shipping, whereas a standing order adjustment modifies them afterwards.




136. prénoter

Définition

Modifier ponctuellement les quantités de livres à envoyer à un destinataire sans changer celles prévues dans une grille d'office.

Notes

L'action de prénoter a un effet sur les quantités livrées, généralement en fonction du potentiel de vente des livres, mais elle ne modifie pas les quantités inscrites aux cases de la grille d'office.

 prénoter v.

anglais

standing order selection

Although a standing order selection modifies shipped quantities, usually according to the sales potential of a title, it doesn't modify quantities inscribed on the standing order form.

137. présentoir

Définition

Matériel de commerce conçu pour y disposer à la vue des clients des biens destinés à la vente.

Notes

Les présentoirs peuvent être fixes ou mobiles, permanents ou temporaires, livrés à plat ou préassemblés. Ils comprennent par exemple les gondoles et autres meubles de présentation, les présentoirs prêts-à-vendre, les présentoirs de comptoir et les rayonnages muraux.

Le présentoir est généralement agrémenté de matériel de [publicité sur le lieu de vente](#), comme des affichettes d'étagère, des réglottes de linéaire, des joues de linéaire, des surmontoirs, des dodelineurs ou des mobiles.

 présentoir n. m.

En France, le terme *présentoir* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais

display unit
display
merchandise

Le terme *display* est également employé pour désigner l'étalage, soit l'action d'exposer des marchandises destinées à la vente au moyen de matériel de présentation.

Le terme *merchandise* est également employé pour désigner le marchandiseur ou la marchandiseuse, soit la personne responsable du marchandisage. La variante graphique *merchandizer* est consignée dans certains ouvrages, mais est peu présente dans l'usage.

138. présentoir de comptoir

Définition

Présentoir d'encombrement réduit qui est généralement placé sur un comptoir.



Notes

Un présentoir de comptoir peut contenir plusieurs articles différents ou plusieurs exemplaires d'un même article.



présentoir de comptoir n. m.

anglais

counter display
counterpack
counter rack

139. promotion

Définition

Ensemble des moyens qui sont mis en œuvre pour promouvoir un bien, un service ou un événement.

Notes

Dans le domaine du livre, une promotion peut être effectuée par un éditeur, un diffuseur, un libraire ou le promoteur d'un événement. Elle peut s'appliquer, entre autres, à un livre, à une collection d'éditeur, à un auteur ou à un événement littéraire, thématique ou saisonnier. Elle peut inclure, par exemple, des séances de dédicace, un support médiatique, du matériel de promotion, de la publicité sur le lieu de vente (PLV) ou des conditions commerciales particulières (remises et délais de paiement supplémentaires, droits de retour, paiement de frais de port, etc.).



promotion n. f.

anglais

promotion

140. publication

Définition

Document qui est généralement édité en multiples exemplaires et qui est destiné à être rendu public.

Notes

Une publication peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

Il ne faut pas confondre les concepts de « publication » et de « parution ». Le terme *publication* désigne tout document édité en multiples exemplaires et destiné à être rendu public, tandis que le terme *parution* désigne tout livre au moment où il paraît.



publication n. f.

Ce terme peut aussi, dans un sens général, être employé comme synonyme de *livre*.

Le terme *publication* désigne également l'action de publier.

anglais

publication
issue



141. publication en série

Définition

Publication qui est éditée à intervalles variables ou périodiques, en parties successives qui portent généralement une mention chronologique ou numérique, qui sont regroupées sous un titre commun, et dont le nombre n'est pas prédéterminé.

Notes

Une publication en série peut être réalisée sur supports physiques, électroniques ou virtuels.

Les publications en série comprennent notamment les périodiques, les publications annuelles, les annuaires et les collections. Elles peuvent être éditées en numéros, en volumes ou en fascicules.

Les publications en série sont identifiées par un numéro international normalisé des publications en série (ISSN), qui est l'équivalent du numéro international normalisé du livre (ISBN) pour les livres.



publication en série n. f.

anglais

serial

serial publication

142. publicité à frais partagés

Définition

Publicité qui est effectuée par un intermédiaire pour le compte d'un fabricant, ou par un fournisseur pour le compte d'un détaillant, et pour laquelle les deux parties se divisent les frais et les obligations.

Notes

Dans le domaine du livre, la publicité à frais partagés est généralement conclue entre un diffuseur et un client.



publicité à frais partagés n. f.

publicité en coopération n. f.

publicité coopérative n. f.

publicité collective à frais partagés n. f.

publicité coopérative verticale n. f.



publicité coop n. f. familier

anglais

cooperative advertising

co-operative advertising

coop advertising

co-op advertising

vertical cooperative advertising

vertical advertising

joint advertising

collective advertising



143. publicité sur le lieu de vente

Définition

Ensemble des moyens publicitaires qui sont mis en œuvre afin de présenter des produits à l'intérieur d'un lieu de vente de manière optimale.

Notes

La publicité sur le lieu de vente peut se faire à l'aide d'affiches ou d'affichettes, d'animations, d'arrêts de pile, de présentoirs, de sabots, de pancartes, etc.

Le matériel de promotion qui est utilisé sur un lieu de vente peut aussi être considéré comme de la publicité sur le lieu de vente.

Dans le domaine du livre, la publicité sur le lieu de vente est généralement produite et offerte gratuitement par un éditeur, un diffuseur ou le promoteur d'un événement.



publicité sur le lieu de vente n. f.
PLV n. f.

anglais

point-of-purchase advertising
POPA
POP advertising
point-of-sale advertising
POS advertising
place-based media

144. quatrième de couverture

Définition

Surface extérieure de la partie de la couverture qui constitue le dessous d'une publication.

Notes

La quatrième de couverture d'un livre peut présenter de l'information technique (code à barres, numéro international normalisé du livre [ISBN]) ou publicitaire (résumé du livre, courte biographie de l'auteur).



quatrième de couverture n. f.
plat IV n. m. rare

Le terme *plat IV* est surtout employé dans le domaine de l'imprimerie.

anglais

outside back cover
OBC
fourth cover



145. **rappel**

Définition

Avis transmis par un fabricant aux acheteurs d'un produit, qui les informe de la possibilité que ce produit comporte un ou plusieurs défauts de fabrication et qui leur offre de le réparer ou de le remplacer.

Notes

Dans le domaine du livre, un rappel peut être nécessaire lorsqu'un livre est défectueux. Par ailleurs, il peut aussi découler, entre autres, d'un arrêt de commercialisation, d'un changement de distributeur ou de la parution d'une publication annuelle. Il est généralement exécuté par un distributeur au nom d'un éditeur ou d'un diffuseur.



rappel n. m.

anglais

recall

callback

146. **réassortiment**

Définition

Action de reconstituer un assortiment en commandant certains produits qui ne s'y trouvent plus en quantité suffisante.



réassortiment n. m.

réassort n. m.

Le terme *réassortiment* peut également désigner le résultat de cette action.

anglais

restocking

replenishment

147. **réédition**

Définition

Édition qui comporte une ou des modifications majeures par rapport à l'édition précédente.

Notes

Une réédition peut, par exemple, comporter des ajouts de contenu ou être présentée dans un nouveau format.

Une réédition peut aussi comprendre des modifications mineures (d'ordre orthographique ou typographique).

Une réédition devrait toujours comporter un nouveau numéro international normalisé du livre (ISBN).

Lorsqu'on parle, par exemple, de *deuxième édition d'un livre*, il s'agit en fait d'une réédition de ce livre.

Le terme très général de *mise à jour* est celui qui convient pour nommer les versions actualisées des documents électroniques qui ne relèvent pas du processus d'édition traditionnelle.

Il ne faut pas confondre les concepts de « réédition » et de « réimpression ». Une réédition comporte nécessairement une ou des modifications majeures alors qu'une réimpression peut comporter une ou des modifications mineures.



✓ réédition n. f.
nouvelle édition n. f.

Le terme *réédition* peut également désigner l'action de rééditer ou un livre réédité.

anglais

reissue
new edition
iteration
republication

Le terme *iteration* n'est pas un terme technique du vocabulaire de l'édition : il a le sens général de « répétition ». Lorsqu'il est utilisé dans ce domaine, il fait indifféremment référence à une réédition, à une réimpression ou à une mise à jour.

148. réimpression

Définition

Tirage qui peut comporter des modifications mineures par rapport au tirage précédent.

Notes

Une réimpression comprend généralement des corrections d'ordre orthographique ou typographique.

Une réimpression n'implique pas de changement du numéro international normalisé du livre (ISBN).

Il ne faut pas confondre les concepts de « réimpression » et de « réédition ». Une réimpression peut comporter une ou des modifications mineures alors qu'une réédition comporte nécessairement une ou des modifications majeures.

✓ réimpression n. f.
nouveau tirage n. m.
nouvelle impression n. f.
retirage n. m.

Le terme *réimpression* peut également désigner l'action de réimprimer ou un livre réimprimé.

anglais

reprint
reimpression
new impression

149. reliure (1)

Définition

Technique de finition d'ouvrages imprimés, qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre.

Notes

La reliure peut comporter, entre autres, des opérations de pliage, d'assemblage, de collationnement, d'arrondissement du dos, de mise en presse et de pose d'une couverture.

Le brochage constitue une forme particulière de reliure. Il est caractérisé, entre autres, par le fait qu'une couverture constituée d'une seule pièce de papier fort, est collée directement sur le dos du livre.

✓ reliure n. f.

Le terme *reliure* désigne également la couverture généralement cartonnée qui recouvre le corps d'ouvrage d'un livre relié.



anglais

binding
bookbinding

150. **reliure (2)**

Définition

Couverture généralement cartonnée qui recouvre le corps d'ouvrage d'un livre relié.

Notes

Une reliure est généralement constituée de deux plats en carton qui sont fixés à un dos par des mors; une fois réunis, ces éléments peuvent être recouverts, par exemple, de toile ou de cuir. La reliure ainsi formée peut alors être cousue ou collée au corps d'ouvrage.

Il existe divers types de reliures, comme la reliure toile, la reliure souple ou la reliure mains libres.

Il ne faut pas confondre les concepts de « reliure » et de « couverture ». Le terme *reliure* désigne spécifiquement la couverture généralement cartonnée qui recouvre le corps d'ouvrage d'un livre relié, tandis que le terme *couverture* désigne, de façon générale, la partie extérieure d'un livre qui sert à protéger le corps d'ouvrage. Une reliure constitue donc un type particulier de couverture.



reliure n. f.

Le terme *reliure* désigne également la technique de finition d'ouvrages imprimés, qui comporte une série d'opérations manuelles ou industrielles qui mènent à la production d'un livre.

anglais

binding

151. **remise**

Définition

Réduction, en pourcentage, qui est calculée à partir du prix de vente conseillé d'un bien ou d'un service afin d'en déterminer le prix de vente net qu'un fournisseur consent à un client.

Notes

Lorsque la remise est consentie en raison de la quantité importante de produits achetés, on parlera plus spécifiquement de *remise sur quantité*.



remise n. f.

anglais

discount



152. remise à l'office

Définition

Fait de procéder de nouveau à la mise en vente d'un livre par le système de l'office.

Notes

Une remise à l'office peut s'appliquer à une nouveauté ou à toute autre parution dont la remise en vente a été motivée, par exemple, par l'actualité, la sortie d'un film ou la réimpression d'un livre.

Un livre qui bénéficie d'une remise à l'office n'est généralement envoyé par l'office qu'à la suite d'un prénoté.

Lorsqu'une réédition est commercialisée à travers le système de l'office pour la première fois, il s'agit d'une mise à l'office et non d'une remise à l'office.



remise à l'office n. f.

anglais

re-release

A re-release can be applied to a new release, or to any other publication whose reissue is justified, for instance, by current events, a film release, or the reprinting of a book.

The shipping of a re-released title usually occurs only if a standing order selection was carried out.

A new edition marketed through the standing order system for the first time is classified as a book release rather than a re-release.

When a title is marketed through the standing order system for the first time, the more accurate term *release* should be used.

153. représentant commercial, représentante commerciale

Définition

Personne, salariée ou non, chargée de solliciter la clientèle et de vendre des biens ou des services pour le compte d'un ou de plusieurs employeurs.

Notes

La représentante commerciale ou le représentant commercial rend généralement visite à une clientèle potentielle ou à une clientèle acquise qu'il doit conserver, et ce, à l'intérieur d'un territoire déterminé. La personne prépare et conclut les ventes, informe ses clients au sujet de ses produits ou services et collecte de l'information sur le marché et la clientèle. Elle est rémunérée sur une base fixe ou par commission, ou bien selon les deux modalités.



représentant commercial n. m.
représentante commerciale n. f.
représentant de commerce n. m.
représentante de commerce n. f.
représentant n. m.
représentante n. f.
commercial n. m. France
commerciale n. f. France



représentant des ventes
représentante des ventes

Bien que le calque de l'anglais *représentant des ventes* ainsi que sa variante féminine *représentante des ventes* soient bien implantés dans l'usage et ne semblent pas faire l'objet de réticences chez les spécialistes des ressources humaines ou du commerce, ils s'intègrent mal au système linguistique du français et ne sont donc pas acceptables. En effet, le représentant commercial représente un établissement de commerce et non des ventes.

anglais

sales representative
sales rep familier

154. réseau de grande diffusion

Définition

Réseau commercial qui regroupe tous les clients pour lesquels la vente de livres est accessoire et auxquels sont offerts des services et des conditions de vente différents de ceux qui sont offerts aux clients du réseau des librairies.

Notes

Un réseau de grande diffusion dessert généralement des pharmacies, des tabagies, des épiceries, des jardinerie, des grandes surfaces ou tout autre établissement susceptible de vendre des livres.

Les services et les conditions de vente qui sont offerts dans un réseau de grande diffusion varient d'un distributeur à l'autre.



réseau de grande diffusion n. m.
réseau grande diffusion n. m.
grande diffusion n. f.

anglais

mass channel

155. retour

Définition

Marchandise qui est retournée par un client à un fournisseur ou à un détaillant, selon des modalités établies par le vendeur.

Notes

Une marchandise peut être retournée pour diverses raisons. En effet, un client peut, par exemple, retourner à un fournisseur une marchandise qui n'est pas conforme à une commande, qui est défectueuse, qui a été endommagée pendant le transport ou qui n'a pas été vendue. Il peut aussi, entre autres, retourner à un détaillant une marchandise parce qu'elle est défectueuse ou parce qu'il a commis une erreur dans le choix de cette marchandise (taille, couleur, etc.).

Le vendeur détermine les conditions d'acceptation du retour. Il peut, par exemple, choisir d'accorder au client un échange, un remboursement ou une note de crédit. De plus, en général, la marchandise doit avoir été achetée depuis une période limitée, et le client doit fournir une preuve d'achat.

Dans le domaine du livre, un client peut généralement retourner certains invendus à un distributeur, contre une note de crédit, dans les délais consentis ou suite à une autorisation spéciale. C'est le cas, entre autres, des livres défectueux et de ceux obtenus dans le cadre d'une consignation, d'un dépôt, d'une mise en place, d'un office ou de certaines promotions.



retour n. m.
retour sur achat n. m.
retour sur achats n. m.
retour de la marchandise n. m.
rendu n. m.
rendu sur achats n. m.

Les termes *retour*, *retour sur achat*, *retour sur achats*, *retour de la marchandise*, *rendu* et *rendu sur achats* sont souvent utilisés au pluriel.

anglais

return
purchase return

Les termes *return* et *purchase return* sont souvent utilisés au pluriel.

156. rupture de stock

Définition

Situation dans laquelle un stock physique est temporairement épuisé, ce qui peut nuire au fonctionnement normal d'une entreprise.

Notes

Les articles qui font défaut pour exécuter entièrement une commande portent le nom de *manquants*.

Dans le domaine du livre, on dira d'un ouvrage en rupture de stock qu'il est *manquant*. Le terme *épuisé* est réservé à un livre dont tous les exemplaires ont été vendus ou distribués, et pour lequel l'éditeur ne prévoit pas de réimpression ni de réédition.



rupture de stock n. f.
pénurie de stock n. f.
épuisement de stock n. m.
rupture des stocks n. f.

anglais

out of stock
out-of-stock
stock-out
stock outage
inventory shortage

157. sabot

Définition

Présentoir de comptoir, dont la forme rappelle celle d'un sabot et qui contient généralement plusieurs exemplaires d'un même article.

Notes

Les arrêts de pile, les présentoirs et les sabots, par exemple, constituent de la publicité sur le lieu de vente (PLV) et peuvent aussi être considérés comme du matériel de promotion.



sabot n. m.



anglais

counter display
counterpack

158. **série (1)**

Définition

Œuvre littéraire divisée en volumes, dont le contenu forme un tout cohérent.

Notes

Pour préciser le nombre de volumes que contient une série, on peut employer les termes *dilogie* (2 volumes), *trilogie* (3 volumes), *tétralogie* (4 volumes), *pentalogie* (5 volumes), etc.

Les volumes d'une série peuvent être numérotés de différentes façons. En effet, ils peuvent porter un numéro qui est propre à leur série ou, si cette série fait partie d'une collection d'éditeur, ils peuvent porter la numérotation propre à cette collection.



série n. f.

anglais

series

159. **série (2)**

Définition

Division d'une publication en série qui comprend une suite d'ouvrages généralement numérotés.

Notes

Une série regroupe généralement des ouvrages qui ont une thématique commune. Elle peut être éditée en numéros, en volumes ou en fascicules.



série n. f.

Le terme *série* est souvent employé à tort au sens de « collection », sans doute sous l'influence du terme anglais *series* et aussi par analogie avec *publication en série*.

anglais

series

160. **service à la clientèle (1)**

Définition

Ensemble des avantages qui sont mis à la disposition des clients par une entreprise ou toute autre organisation, avant, pendant et après l'achat, généralement gratuitement et en complément des produits offerts.



Notes

Le service à la clientèle inclut tous les éléments, tangibles et intangibles, qui sont susceptibles de faciliter le processus d'achat et qui permettent aux clients de bénéficier avantageusement des produits. Il peut comprendre, entre autres, du matériel de promotion, de la publicité sur le lieu de vente, des services de renseignements (sur des produits, des événements ou des promotions), de commandes ou de réclamations.

À l'intérieur du service à la clientèle, on peut distinguer le service avant-vente, le service après-vente et les services auxiliaires.



service à la clientèle n. m.

Le terme *service à la clientèle* désigne également, par métonymie, le service dont la fonction est d'offrir ces avantages. Par ailleurs, dans un sens plus restreint, il est parfois considéré comme synonyme de *service après-vente*.

anglais

customer service

161. service à la clientèle (2)

Définition

Service dont la fonction est d'offrir un ensemble d'avantages aux clients d'une entreprise ou de toute autre organisation, généralement gratuitement et en complément des produits offerts.

Notes

Le service à la clientèle peut, entre autres, traiter des demandes de renseignements, fournir de l'information sur des événements ou des promotions, offrir du matériel de promotion ou de la publicité sur le lieu de vente (PLV), prendre des commandes ou recevoir des réclamations. Certaines de ces activités peuvent par ailleurs être assignées à des services distincts, par exemple un service des commandes ou un service des réclamations.



service à la clientèle n. m.

service clientèle n. m.

service aux consommateurs n. m.

service consommateurs n. m.

service au consommateur n. m.

service consommateur n. m.

service de relation avec la clientèle n. m.

Le terme *service à la clientèle* désigne également, par métonymie, l'ensemble des avantages qui sont mis à la disposition des clients par une entreprise ou toute autre organisation, généralement gratuitement et en complément des produits offerts. Par ailleurs, dans un sens plus restreint, il est parfois considéré comme synonyme de *service après-vente*.

anglais

customer service department

customer-service department

customer department

162. service de la comptabilité

Définition

Service dont la fonction est de tenir les comptes d'une entreprise ou de toute autre organisation, et d'en établir les états financiers annuels.



- ✓ service de la comptabilité n. m.
- service de comptabilité n. m.
- service comptabilité n. m.
- service comptable n. m.
- services comptables n. m. pl.
- comptabilité n. f.

anglais

accounting department
accounts department

163. service de l'expédition

Définition

Service dont la fonction est d'acheminer des marchandises vers un destinataire qui les a préalablement commandées.

Notes

Le service de l'expédition est responsable de diverses étapes qui précèdent l'expédition proprement dite, dont, entre autres, la vérification des marchandises à expédier, leur emballage et l'identification des colis.

- ✓ service de l'expédition n. m.
- service des expéditions n. m.
- service expédition n. m.

anglais

shipping department

164. service de presse

Définition

Service dont la fonction est d'assurer les relations avec les médias.

Notes

Dans le domaine du livre, les diffuseurs, de même que certains éditeurs, possèdent généralement un service de presse.

- ✓ service de presse n. m.

Le terme *service de presse* désigne également l'envoi d'une publication aux journalistes; il est aussi utilisé, par métonymie, pour désigner un exemplaire de presse.

anglais

press department
press relations department

165. service des commandes

Définition

Service dont la fonction est de recevoir, de saisir et de traiter les commandes des clients.



Notes

Le service des commandes peut aussi fournir divers renseignements sur les produits offerts.

Il constitue une partie des services à la clientèle.



service des commandes n. m.

anglais

order department
orders department
order desk

166. service des réclamations

Définition

Service dont la fonction est de recevoir et de traiter les demandes de vérification et les plaintes des clients.

Notes

Le service des réclamations constitue une partie des services à la clientèle.

Dans le domaine du livre, le service des réclamations d'un diffuseur traite les réclamations liées aux conditions commerciales, par exemple les délais de paiement, tandis que le service des réclamations d'un distributeur traite les réclamations liées aux aspects logistiques, par exemple les demandes d'annulation de notés. Le service des réclamations d'un diffuseur-distributeur traite les réclamations liées tant aux conditions commerciales qu'aux aspects logistiques.



service des réclamations n. m.

service des plaintes n. m.

anglais

claims department
complaints department
complaint department
complaints office

167. statut du livre

Définition

État de la disponibilité d'un livre qu'un distributeur met en vente.

Notes


Pour désigner différents statuts d'un livre chez un distributeur, on utilise les termes *à paraître*, *disponible*, *en réimpression*, *épuisé*, *manquant*, *non disponible* et *pas du fonds*. Ces termes, ainsi que les codes qui y correspondent, font partie des éléments de communication entre les distributeurs et leurs clients, qui ont été normalisés par l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF), et sont utilisés par tous ses membres.



statut du livre n. m.

statut n. m.



 **statut du distributeur**

Le terme *statut du distributeur* est impropre dans ce contexte, puisque le terme *statut* ne s'applique pas à un distributeur, mais bien aux livres que ce dernier met en vente.

anglais

book status
status

168. succès de librairie


Définition

Livre qui s'est vendu en de très nombreux exemplaires.

Notes


Un succès de librairie est forcément un livre à gros tirage, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Même si beaucoup d'exemplaires d'un livre ont été imprimés, seulement quelques-uns peuvent avoir été vendus.


Il ne faut pas confondre les concepts de « succès de librairie », de « livre culte » et de « livre phare ». Un succès de librairie est un livre qui s'est vendu en de très nombreux exemplaires, un livre culte a marqué une catégorie de la population et fait l'objet d'une admiration fervente de sa part, et un livre phare possède un rayonnement considérable en raison de son caractère représentatif d'une époque, d'un genre ou d'une tendance. Il faut cependant noter qu'un même livre peut être à la fois un succès de librairie, un livre culte et un livre phare.

 **succès de librairie** n. m.
livre à succès n. m.
ouvrage à succès n. m.

Au pluriel, on écrit *succès de librairie*.

Le terme *succès de librairie* est utilisable dans tous les contextes, étant donné qu'il est question de livres et que les points de vente habituels des livres sont des librairies.

 **livre à gros tirage** n. m.

 **best-seller**
meilleur vendeur
bon vendeur

L'emprunt intégral à l'anglais *best-seller* est à éviter puisqu'il est mal adapté au français sur les plans graphique et phonétique; en outre, *succès de librairie* est déjà bien implanté dans l'usage.

Les calques de l'anglais *meilleur vendeur* (*best seller*) et *bon vendeur* constituent des impropriétés : en français, le nom *vendeur* désigne une personne, physique ou morale, qui accomplit ou cherche à accomplir une vente.

anglais

best seller
bestseller
best-seller
bomb Royaume-Uni

Le terme *bomb* fait partie de l'argot britannique.



169. **tabelle**

Définition

Coefficient multiplicateur qui est appliqué au prix de vente d'un livre dans sa monnaie d'origine et qui permet de fixer le prix de vente maximal de ce livre en monnaie canadienne.

Notes

La tablette tient compte des frais imputables à l'importation des livres.

La tablette est déterminée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente. Elle s'applique aux taux de conversion des monnaies étrangères qui sont publiés par la Banque de Montréal.



tabelle n. f.

anglais

tabulated statement

170. **tirage**

Définition

Ensemble des exemplaires d'une publication qui sont imprimés en une seule fois avec une même composition typographique ou à partir d'un même exemplaire servant de matrice.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « tirage » et d'« édition ». Un tirage est constitué de plusieurs exemplaires imprimés simultanément alors qu'une édition est constituée d'un ou de plusieurs tirages successifs.



tirage n. m.
impression n. f.

anglais

print run
prinrun
printing

171. **tome**

Définition

Division d'un ouvrage qui est établie d'après son contenu, qui est généralement déterminée par l'auteur ou par l'éditeur, et qui constitue une unité intellectuelle.



Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « tome » et de « volume ». Un tome est une division d'un ouvrage qui est établie d'après son contenu et qui constitue une unité intellectuelle, tandis qu'un volume est une division d'un ouvrage qui constitue un livre, c'est-à-dire une unité physique. La division d'un ouvrage en tomes ne correspond donc pas toujours à sa division en volumes : un ouvrage qui comporte deux tomes peut être publié en un seul volume, et, à l'inverse, un ouvrage qui n'est pas divisé en tomes peut être publié en plusieurs volumes. Cependant, dans l'usage, les termes *tome* et *volume* sont souvent confondus : leur emploi peut varier d'un éditeur à l'autre, voire d'une édition à l'autre pour un même ouvrage.



tome n. m.

anglais

part

172. tranche

Définition

Partie rognée des feuillets d'un livre.

Notes

On distingue trois types de tranches : la tranche de gouttière, la tranche de queue et la tranche de tête.



tranche n. f.

anglais

edge

173. tranche de gouttière

Définition

Tranche qui est constituée par la partie latérale des feuillets d'un livre et qui est opposée au dos.



tranche de gouttière n. f.
gouttière n. f.

anglais

foredge
fore-edge
front edge

174. tranche de queue

Définition

Tranche qui est constituée par la partie inférieure des feuillets d'un livre.



- ✓ tranche de queue n. f.
- queue n. f.
- tranche de pied n. f.
- tranche inférieure n. f.

anglais

tail edge
bottom
bottom edge
foot
lower edge
tail

175. tranche de tête

Définition

Tranche qui est constituée par la partie supérieure des feuillets d'un livre.

- ✓ tranche de tête n. f.
- tête n. f.
- tranche supérieure n. f.

anglais

top edge
head
top

176. trilogie

Définition

Œuvre littéraire divisée en trois volumes, dont le contenu forme un tout cohérent.

- ✓ trilogie n. f.

anglais

trilogy

177. triptyque

Définition

Panneau publicitaire qui est constitué de trois volets articulés.

Notes

Les affiches promotionnelles, les bandes publicitaires, les bavards, les diptyques et les triptyques, par exemple, constituent du matériel de promotion et peuvent parfois être aussi considérés comme de la publicité sur le lieu de vente (PLV).



✓ triptyque n. m.

anglais

triptych
3-panel window display

178. troisième de couverture

Définition

Surface intérieure de la partie de la couverture qui forme le dessous d'une publication.

✓ troisième de couverture n. f.

Le terme *troisième de couverture* correspond au terme *contreplat verso* qui relève du domaine de l'imprimerie.

anglais

inside back cover
IBC
third cover

179. vente par correspondance

Définition

Méthode de vente dans laquelle toutes les opérations s'effectuent à distance, à partir de publicité directe.

Notes

Dans la vente par correspondance, les offres peuvent être faites, par exemple, au moyen de catalogues, de prospectus ou de publipostage (sur supports physiques, électroniques ou virtuels), et les commandes peuvent être soumises, entre autres, par téléphone, par courrier ou par Internet. La livraison des marchandises s'effectue généralement par la poste ou par messagerie.

Pour certains auteurs, la vente par correspondance est une forme de vente à distance qui s'effectue par publicité directe, et dont la vente par catalogue n'est qu'un exemple.

✓ vente par correspondance n. f.
VPC n. f.
vente par catalogue n. f.
VPC n. f.

anglais

mail order selling
mail-order selling
mail order retailing
mail-order retailing
mail-order sale
mail-order sales
mail order
catalogue selling



180. **volume**

Définition

Division d'un ouvrage qui constitue un livre.

Notes

Il ne faut pas confondre les concepts de « volume » et de « tome ». Un volume est une division d'un ouvrage qui constitue un livre, c'est-à-dire une unité physique, tandis qu'un tome est une division d'un ouvrage qui est établie d'après son contenu et qui constitue une unité intellectuelle. La division d'un ouvrage en tomes ne correspond donc pas toujours à sa division en volumes : un ouvrage qui comporte deux tomes peut être publié en un seul volume, et, à l'inverse, un ouvrage qui n'est pas divisé en tomes peut être publié en plusieurs volumes. Cependant, dans l'usage, les termes *tome* et *volume* sont souvent confondus : leur emploi peut varier d'un éditeur à l'autre, voire d'une édition à l'autre pour un même ouvrage.



volume n. m.

Le terme *volume* peut aussi, dans un sens général, être employé comme synonyme de *livre*.

anglais

volume

VOCABULAIRE DE LA DIFFUSION ET DE LA DISTRIBUTION DU LIVRE



Pour accéder à l'ensemble des vocabulaires de l'Office québécois de la langue française :
oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/index_lexvoc.html.

Pour connaître les outils et les services linguistiques de l'Office :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/a-propos-de-la-vitrine-linguistique/offre-de-services-linguistiques.

Pour consulter les ressources de la Vitrine linguistique :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca.

Pour visiter le site de l'Office :
oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx.

Abonnez-vous à nos infolettres



© Office québécois de la langue française, 2025

Office québécois
de la langue
française

Québec 